

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (OSCARD)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes en situation
de handicap

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

2018



Édito	3
Observation Sociale Croisée par thématique	5
Faits marquants	6
① Démographie	8
② Emploi, chômage, revenu	13
③ Enseignement, scolarité	20
④ Personnes en situation de handicap	25
⑤ Personnes âgées	32
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	38
⑦ Adultes et familles en difficulté	43
⑧ Protection de l'enfance	45
Annexes	47
Formules de calcul	48
Index des sigles	57
Notes	61

La plate-forme d'observation sociale de la région Centre-Val de Loire a récemment fêté ses dix années d'existence. Le recueil d'indicateurs OSCARD (Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux) fait partie des travaux majeurs produits durant cette décennie.

Ce document symbolise le partenariat existant entre la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et l'Observatoire régional de la santé, mais aussi entre l'ensemble des partenaires qui composent cette instance. Ce recueil statistique est notamment valorisé par l'Agence régionale de Santé dans le cadre de l'élaboration du Projet Régional de Santé, ou par les services de la DRDJSCS à l'occasion de travaux portant sur l'information des jeunes en région.

L'observation sociale représente non seulement un atout pour comprendre les réalités et les spécificités des territoires, mais aussi un levier pour la mise en place et le renforcement des politiques publiques dans les champs du social et du médico-social. Elle constitue une aide précieuse à la décision.

Je souhaite que cette publication permette de faciliter la lecture et la compréhension des enjeux régionaux, et qu'elle puisse y apporter des solutions efficaces et concrètes.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire

Jean-Marc FALCONE



Observation Sociale Croisée par thématique

Faits marquants

Entre les recensements de population de 2010 et 2015, la **population régionale a augmenté mais de façon moins importante qu'au niveau national**. Les départements les plus vieillissants de la région (Cher et Indre) perdent des habitants contrairement aux autres départements. Le **Centre-Val de Loire compte, en proportion, davantage de personnes âgées en comparaison au niveau national**. L'indice de vieillissement régional est supérieur de 10 points à celui de la France hexagonale. Si l'ensemble du territoire, aux niveaux national et régional, est concerné par le vieillissement de la population, ce dernier est plus important dans les départements du sud de la région.

Le **nombre de ménages progresse en Centre-Val de Loire**. Cependant, les **formes de ménages isolés** (personnes seules et familles monoparentales) **progressent davantage** que les autres structures familiales. Le **Centre-Val de Loire compte en proportion moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé** en comparaison au niveau national. Cependant, pour ces deux indicateurs, les taux d'évolution régionaux entre les recensements de 2010 et 2015 sont supérieurs à l'accroissement des taux nationaux.

En matière d'emploi, les **actifs occupant un emploi précaire sont en proportion moins nombreux en région** par rapport au niveau national. Le **nombre d'actifs ayant un emploi précaire a davantage diminué en région** en comparaison au niveau national. Les **femmes sont davantage touchées par l'emploi précaire**. Le **taux régional d'actifs est supérieur au niveau national**. Il a augmenté entre 2010 et 2015 mais de façon moins importante qu'au niveau national. Le **taux standardisé d'inactifs en région** reste, en 2015, **inférieur à celui de la France hexagonale**. Comme au niveau national, le taux d'inactifs a diminué entre les deux recensements de 2010 et 2015. Au niveau de la répartition dans l'emploi, la **région compte en proportion davantage d'employés et d'ouvriers mais moins de cadres** en comparaison au niveau national au recensement de population de 2015.

La **région a un taux de foyers fiscaux imposés proche de celui de la France hexagonale** en 2015. En revanche, il est **supérieur à celui de la France de province**. Le **revenu net imposable moyen annuel régional par foyer fiscal est inférieur à celui du niveau national mais comparable à celui de la France de province**. En 2017, la **densité de dossiers de surendettement en**

région est supérieure à celle relevée au niveau national. Le nombre de dossiers de surendettement déposés en région a diminué entre fin 2016 et fin 2017, tout comme au niveau national. Des disparités sont cependant relevées à l'échelle des départements de la région.

Le **taux de chômage localisé régional** au 4^e trimestre 2017 est **proche de celui de la France hexagonale**. En revanche, le **Centre-Val de Loire compte, fin 2017, davantage de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de longue durée et de jeunes DEFM** en comparaison au niveau national. Le **nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée a augmenté en région** entre fin 2016 et fin 2017 mais de façon moins importante qu'au niveau national. Le nombre de DEFM femmes et de DEFM seniors en région a également diminué en région entre fin 2016 et fin 2017 (contrairement au niveau national où le nombre de DEFM seniors a quant à lui augmenté). Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois jeunes a diminué d'une manière générale sur l'ensemble des territoires entre 2016 et 2017.

Les **élèves de l'académie**, quel que soit le niveau de scolarisation, sont **davantage issus de familles défavorisées** en comparaison au niveau national. D'une manière générale, pour l'année scolaire 2017-2018, l'Indre présente les taux de familles défavorisées les plus élevés et l'Indre-et-Loire, les taux les plus faibles. Le **taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB)** à la session d'examen 2017 est **inférieur en région** à celui relevé sur le plan national. Si le taux régional reste proche de celui relevé à la session précédente, celui du niveau national a quant à lui augmenté en 2017. Le **taux d'accès régional des élèves de 2nde au baccalauréat général et technologique** reste également encore **inférieur à celui du niveau national** en raison d'un grand nombre de réorientations à la fin de la 2nde générale et technologique vers la voie professionnelle. Le **taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel en région** est **proche de celui relevé au niveau national**. Les taux d'accès en région et au niveau national ont diminué par rapport à la session précédente. Le **taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur est proche du niveau national**. Le **Centre-Val de Loire compte, en 2015-2016, moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés par rapport au niveau national**. Contrairement au niveau national, les **jeunes de la région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur**.

Les élèves en situation de handicap de la région sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire.

Fin 2016, le **taux d'équipement en établissements pour jeunes en situation de handicap en région est proche de celui de la France hexagonale**. D'une manière générale, chez les **adultes en situation de handicap**, les **taux d'équipement en nombre de places en région** (place d'accueil spécialisé, place d'accueil médicalisé, place en foyer de vie, place en établissement et service d'aide par le travail) sont également **proches des taux nationaux**.

Fin 2017, le **taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) en région est inférieur au taux national**. En région comme au niveau national, le nombre d'allocataires a augmenté entre fin 2016 et fin 2017. C'est également le cas du nombre d'allocataires de l'allocation adultes handicapés (AAH). Le **taux de bénéficiaires de l'AAH en région reste cependant proche du taux national**.

Le **Centre-Val de Loire compte moins de personnes âgées vivant seules** au recensement de population de 2015 en comparaison au niveau national. Le nombre de personnes âgées vivant seules en région a progressé entre 2010 et 2015 de façon comparable au niveau national. Concernant l'offre d'hébergement en établissement pour personnes âgées, le **taux d'équipement régional en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est supérieur au taux national**. En revanche, le **taux d'équipement en nombre de places d'hébergement non Ehpad est inférieur au niveau national** au 31 décembre 2016.

Fin 2017, plus de 10 500 personnes âgées ont bénéficié d'une aide financière afin de recourir à une aide ménagère à domicile, soit un taux de 38,3 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Le nombre de bénéficiaires en région a fortement augmenté entre fin 2016 et fin 2017 (+22,9%).

Le minimum vieillesse concerne quant à lui 12 500 allocataires de la région au 31 décembre 2017, soit un taux de 23,2 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus. Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse en région est globalement stable par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Le taux de pauvreté de la région Centre-Val de Loire, en 2015, est inférieur à celui de la France hexagonale. Quel que soit le territoire, **les moins de 30 ans restent la tranche d'âge la plus concernée**.

Fin 2017, 41,2% des ménages de la région sont allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA) et au total, 46,8% de la population régionale bénéficie d'au-moins une prestation. Entre fin 2016 et fin 2017, si le nombre d'allocataires en région a augmenté de 0,6%, la population totale couverte a quant à elle diminué de 0,2%.

Le taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) en région est proche du taux national. Le nombre d'allocataires du RSA en région entre fin 2016 et fin 2017 reste globalement stable. La prime d'activité est délivrée fin 2017 à près de 105 500 allocataires de la région.

Le taux d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) en région fin 2017 est comparable au taux national. Le nombre d'allocataires de l'ASF en région a augmenté entre fin 2016 et fin 2017.

En matière de logement, la **densité régionale de logements sociaux est proche de celle de l'Hexagone** au début de l'année 2017. Le **taux de ménages bénéficiaires d'une allocation logement en région est inférieur au niveau national**. Le nombre de ménages bénéficiaires d'une allocation logement en région a très légèrement augmenté entre fin 2016 et fin 2017.

Fin 2016, le **taux régional d'équipement en places d'hébergement est proche de celui relevé au niveau national**.

Les **taux de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) en 2016 et de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) en 2017 en région sont également proches des taux observés en France hexagonale**.

Fin 2016, le **taux d'équipement en établissements de l'aide sociale (ASE) à l'enfance en région est proche du niveau national**. Au total, **les mesures d'aide sociale à l'enfance ont concerné, fin 2016, 1,9% des jeunes de 0 à 20 ans en France**. Les taux dans le Centre-Val de Loire présentent des disparités par rapport au niveau national (1,5% dans l'Indre-et-Loire et 2,6% dans l'Indre et le Loiret) ■

1 Démographie

Le Centre-Val de Loire compte, au recensement de population de l'Insee de 2015, **2 578 592 habitants**, soit un accroissement de population entre 2010 et 2015, de 0,2% par an en moyenne (0,5% par an en moyenne en France métropolitaine). Au total, la population régionale a augmenté de 30527 habitants entre 2010 et 2015. La majorité des départements de la région ont un taux d'accroissement naturel positif à l'exception des départements du Cher et de l'Indre (respectivement -0,1% et -0,6%). Les taux d'accroissement de l'Indre-et-Loire et du Loiret sont comparables à la variation inter-censitaire nationale (+0,5%).

La région compte **52 quartiers prioritaires de la politique de la ville**⁽¹⁾. Au total, en 2013, ce sont plus de **157 000 habitants de la région qui vivent dans un quartier prioritaire**, soit **6,1% de la population** (7,6% en France hexagonale).

Selon l'arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale (ZRR)⁽²⁾, **470 206 habitants de la région vivent dans une commune en ZRR**, soit **18,2% de la population** (11,7% en France hexagonale). 219 910 habitants vivent dans une commune sortante du dispositif ZRR mais qui continue de bénéficier des avantages du maintien du classement, soit 8,5% de la population (3,3% en France hexagonale).

Les **jeunes de moins de 20 ans**⁽³⁾ représentent, en 2015, **23,9% de la population régionale (24,3% en France hexagonale)**. 25,2% des hommes sont âgés de moins de 20 ans contre 22,7% des femmes. Si le nombre de jeunes de moins de 20 ans a augmenté de 1,5% entre 2010 et 2015 en France hexagonale, il n'a augmenté que de 0,7% en Centre-Val de Loire. Dans le Cher, l'Indre et le Loiret-Cher, le nombre de jeunes de moins de 20 ans a diminué entre les deux recensements (respectivement -2,0%, -4,5% et -0,4%). Le Loiret connaît la plus forte progression avec +2,9%.

En comparaison au niveau national, la **région compte davantage de personnes âgées de 75 ans et plus**⁽⁴⁾ au recensement de population de 2015 (10,7% contre 9,3%). Le nombre de personnes âgées a augmenté de 6,1% entre les deux recensements (6,8% au niveau national). Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 8,6% de la population masculine et 12,6% de la population féminine. L'Indre a, pour sa part, la proportion de personnes âgées dans la population la plus élevée (13,8%). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (9,3%).

L'**indice de vieillissement régional**, en 2015, est **supérieur de 10 points** à celui relevé au **niveau national** (respectivement 87,2 contre 77,4). La progression de l'indice régional (entre 2010 et 2015) est comparable à celle du niveau national (+11,1% et +11,5%). En région, c'est dans l'Eure-et-Loir que l'indice a le plus

fortement progressé (+14,4%). L'indice de vieillissement des hommes de la région est de 73,6. Il varie de 62,3 dans le Loiret à 105,5 dans l'Indre. Chez les femmes de la région, l'indice est de 101,4 (85,4 dans l'Eure-et-Loir à 148,6 dans l'Indre).

La région compte, en 2015, 1 146 543 ménages composés de 35,1% de ménages d'une personne, 63,0% de ménages avec familles et 1,9% d'autres ménages sans famille. Tandis que le **nombre de ménages progresse d'une manière générale sur l'ensemble des territoires, les ménages isolés et les familles monoparentales croient davantage que les autres structures familiales** (+8,2% de ménages isolés et 10,7% de ménages avec familles monoparentales contre +0,6% de ménages couples sans enfant et -2,5% de ménages couples avec enfants).

En 2015, les **familles monoparentales**⁽⁵⁾ de la **région** sont au nombre de 77 000, ce qui représente 22,0% des familles avec enfants et un **taux inférieur au niveau national** (23,7%). Le taux de familles monoparentales en région varie de 20,1% dans l'Eure-et-Loir à 23,9% dans le Cher. Entre les recensements de population de 2010 et 2015, le **nombre de familles monoparentales a progressé de 10,3% en région (9,1% en France hexagonale)**. L'Indre a la plus faible progression et l'Indre-et-Loire la plus forte (respectivement +5,1% et +13,3%).

Le **Centre-Val de Loire** compte, en 2015, **moins d'enfants faisant partie de familles ne comptant pas d'actif**⁽⁶⁾ en **comparaison au niveau national** (11,4% contre 12,4%). Le taux d'enfants de familles sans actif occupé en région varie de 10,3% dans l'Indre-et-Loire à 13,8% dans le Cher. Entre 2010 et 2015, le nombre d'enfant vivant dans une famille sans actif occupé a davantage progressé en région en comparaison au niveau national (+16,6% en région contre +12,2% en France hexagonale). La plus forte progression concerne l'Indre-et-Loire (+22,7%) et la plus faible le Loiret-Cher (+8,9%).

D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) urbanisés de la région et certains EPCI du Cher, de l'Indre et de l'est du Loiret ■

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires d'intervention du Ministère de la Cohésion des territoires, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source : RFL 2011). Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la Métropole.
2. Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Elles ont été créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995. La réforme des ZRR, votée en loi de finances rectificative pour 2015 (article 1465A du code général des impôts), a simplifié les critères de classement des territoires pris en compte. Les critères sont désormais examinés à l'échelon intercommunal et entraînent le classement de l'ensemble des communes de l'EPCI. Pour être classé en ZRR au 1^{er} juillet 2017, l'EPCI doit avoir à la fois:
 - une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI;
 - un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians.L'arrêté du 22 février 2018 définit les nouveaux contours des ZRR 2018 en intégrant les modifications suivantes par rapport à 2017:
 - les communes sortantes en 2017 sont réintégrées au dispositif
 - les communes de l'EPCI Decazeville Communauté sont intégrées au dispositif au titre de la baisse de population depuis 40 ans.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Population en 2015	308 992 12,0 %	434 035 16,8 %	224 200 8,7 %	604 966 23,5 %	333 050 12,9 %	673 349 26,1 %	2 578 592 100,0 %	64 300 821
<i>hommes</i>	150 085	212 113	108 255	290 787	161 743	327 783	1 250 765	31 138 550
<i>femmes</i>	158 907	221 922	115 945	314 179	171 307	345 566	1 327 827	33 162 271
Densité en habitants par km² en 2015	42,7	73,8	33,0	98,7	52,5	99,4	65,9	118,2
Superficie (en km²)	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Variation inter-censitaire (2010-2015) Taux annuel moyen entre 2010 et 2015 (en%)	-0,1 %	0,2 %	-0,6 %	0,5 %	0,2 %	0,5 %	0,2 %	0,5 %
Population municipale vivant en quartier prioritaire en 2013*	18 127	27 100	9 592	38 062	15 253	48 932	157 066	4 856 046
part de la population vivant en quartier prioritaire	5,8 %	6,3 %	4,2 %	6,3 %	4,6 %	7,4 %	6,1 %	7,6 %
Population municipale vivant en zone de revitalisation rurale (ZRR) en 2015	78 818	64 263	132 908	113 398	62 118	18 701	470 206	7 547 390
part de la population vivant dans une commune classée en zone de revitalisation rurale	25,5 %	14,8 %	59,3 %	18,7 %	18,7 %	2,8 %	18,2 %	11,7 %
Population municipale vivant dans une commune sortant du dispositif ZRR avec maintien des bénéfices du classement	58 416	30 840	22 486	12 007	71 295	24 866	219 910	2 090 264
part de la population vivant dans une commune sortant du dispositif ZRR avec maintien des bénéfices du classement	18,9 %	7,1 %	10,0 %	2,0 %	21,4 %	3,7 %	8,5 %	3,3 %
Population municipale vivant dans une commune non classée en zone de revitalisation rurale	171 758	338 932	68 806	479 561	199 637	629 782	1 888 476	54 663 277
part de la population vivant dans une commune non classée en zone de revitalisation rurale	55,6 %	78,1 %	30,7 %	79,3 %	59,9 %	93,5 %	73,2 %	85,0 %
Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2015	66 987 21,7 %	110 320 25,4 %	46 249 20,6 %	145 698 24,1 %	76 700 23,0 %	170 747 25,4 %	616 700 23,9 %	15 601 243 24,3 %
<i>hommes</i>	34 581 23,0 %	56 471 26,6 %	23 732 21,9 %	73 570 25,3 %	39 331 24,3 %	87 542 26,7 %	315 227 25,2 %	7 985 224 25,6 %
<i>femmes</i>	32 406 20,4 %	53 849 24,3 %	22 516 19,4 %	72 128 23,0 %	37 369 21,8 %	83 204 24,1 %	301 472 22,7 %	7 616 019 23,0 %
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2015	213 107 69,0 %	324 474 74,8 %	148 583 66,3 %	444 456 73,5 %	232 785 69,9 %	505 528 75,1 %	1 868 933 72,5 %	48 237 352 75,0 %
<i>hommes</i>	107 444 71,6 %	162 842 76,8 %	74 811 69,1 %	220 536 75,8 %	116 916 72,3 %	253 008 77,2 %	935 557 74,8 %	24 094 723 77,4 %
<i>femmes</i>	105 662 66,5 %	161 632 72,8 %	73 772 63,6 %	223 920 71,3 %	115 869 67,6 %	252 520 73,1 %	933 376 70,3 %	24 142 630 72,8 %
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2015	168 608 54,6 %	242 304 55,8 %	119 455 53,3 %	337 651 55,8 %	179 714 54,0 %	376 487 55,9 %	1 424 219 55,2 %	36 626 486 57,0 %
<i>hommes</i>	83 727 55,8 %	120 193 56,7 %	59 481 54,9 %	165 469 56,9 %	89 068 55,1 %	185 660 56,6 %	703 596 56,3 %	18 022 338 57,9 %
<i>femmes</i>	84 881 53,4 %	122 111 55,0 %	59 975 51,7 %	172 182 54,8 %	90 646 52,9 %	190 827 55,2 %	720 623 54,3 %	18 604 148 56,1 %

Sources : Insee RP (2010, 2015) * Insee, RP 2013 exploitation principale, CGET

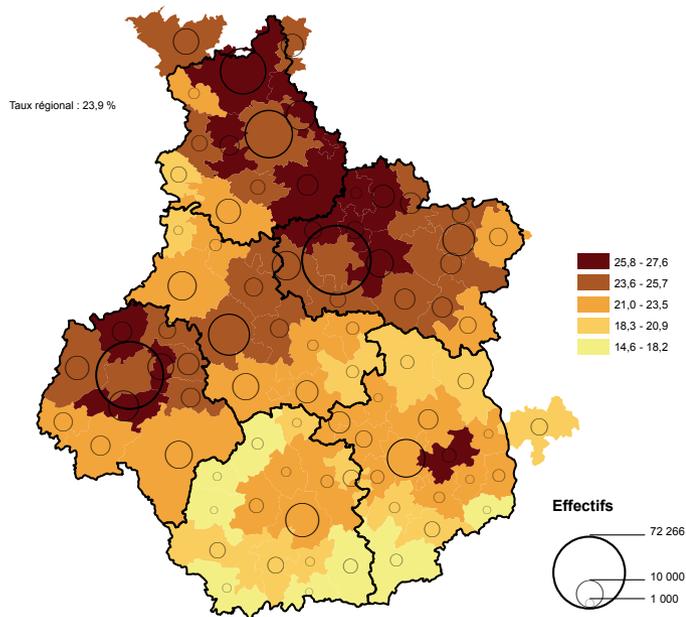
VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2015	73 397 23,8 %	81 411 18,8 %	58 496 26,1 %	121 617 20,1 %	76 636 23,0 %	126 116 18,7 %	537 673 20,9 %	12 073 092 18,8 %
<i>hommes</i>	31 777 21,2 %	35 449 16,7 %	25 042 23,1 %	51 748 17,8 %	33 345 20,6 %	54 580 16,7 %	231 941 18,5 %	5 130 988 16,5 %
<i>femmes</i>	41 620 26,2 %	45 962 20,7 %	33 453 28,9 %	69 869 22,2 %	43 291 25,3 %	71 535 20,7 %	305 732 23,0 %	6 942 104 20,9 %
Indice de vieillissement en 2015 (65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)	109,6	73,8	126,5	83,5	99,9	73,9	87,2	77,4
<i>hommes</i>	91,9	62,8	105,5	70,3	84,8	62,3	73,6	64,3
<i>femmes</i>	128,4	85,4	148,6	96,9	115,8	86,0	101,4	91,2
Nombre de personnes de 75 ans (pour 100 habitants) en 2015	37 289 12,1 %	40 722 9,4 %	31 008 13,8 %	62 876 10,4 %	40 245 12,1 %	62 857 9,3 %	274 996 10,7 %	6 009 177 9,3 %
<i>hommes</i>	14 406 9,6 %	15 891 7,5 %	11 930 11,0 %	24 372 8,4 %	16 018 9,9 %	24 587 7,5 %	107 203 8,6 %	2 278 912 7,3 %
<i>femmes</i>	22 883 14,4 %	24 831 11,2 %	19 078 16,5 %	38 504 12,3 %	24 228 14,1 %	38 270 11,1 %	167 793 12,6 %	3 730 265 11,2 %
Nombre de ménages en 2015	142 263	182 714	105 577	275 356	148 691	291 941	1 146 543	28 279 950
Ménages d'une personne (en %)	52 046 36,6 %	56 989 31,2 %	40 170 38,0 %	102 473 37,2 %	51 291 34,5 %	99 901 34,2 %	402 870 35,1 %	10 026 922 35,5 %
<i>dont hommes seuls</i>	22 287	24 642	17 234	42 491	21 955	43 187	171 796	4 283 829
<i>dont femmes seules</i>	29 760	32 347	22 935	59 982	29 336	56 714	231 074	5 743 093
Autres ménages sans familles (en %)	2 634 1,9 %	3 270 1,8 %	1 809 1,7 %	5 682 2,1 %	2 696 1,8 %	5 634 1,9 %	21 725 1,9 %	716 038 2,5 %
Ménages avec familles (en %)	87 583 61,6 %	122 454 67,0 %	63 598 60,2 %	167 201 60,7 %	94 704 63,7 %	186 406 63,9 %	721 948 63,0 %	17 536 990 62,0 %
<i>dont couple sans enfant</i>	43 594	53 557	33 029	78 805	46 961	82 409	338 355	7 520 096
<i>dont couple avec enfant(s)</i>	32 288	53 718	22 494	66 689	36 804	79 275	291 268	7 429 349
<i>dont famille monoparentale</i>	11 702	15 179	8 076	21 707	10 940	24 721	92 325	2 587 545
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2015	132 384 42,8 %	193 913 44,7 %	93 456 41,7 %	262 581 43,4 %	142 012 42,6 %	297 992 44,3 %	1 122 338 43,5 %	28 919 466 45,0 %
<i>hommes</i>	65 553 43,7 %	95 939 45,2 %	46 340 42,8 %	129 335 44,5 %	70 259 43,4 %	146 519 44,7 %	553 945 44,3 %	14 232 330 45,7 %
<i>femmes</i>	66 831 42,1 %	97 973 44,1 %	47 116 40,6 %	133 246 42,4 %	71 753 41,9 %	151 474 43,8 %	568 393 42,8 %	14 687 136 44,3 %
Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2015	20 718 15,7 %	24 608 12,7 %	15 013 16,1 %	42 170 16,1 %	19 970 14,1 %	43 477 14,6 %	165 957 14,8 %	4 416 609 15,3 %
<i>hommes</i>	12 057 18,4 %	14 679 15,3 %	8 910 19,2 %	24 086 18,6 %	11 709 16,7 %	24 958 17,0 %	96 399 17,4 %	2 518 128 17,7 %
<i>femmes</i>	8 662 13,0 %	9 929 10,1 %	6 103 13,0 %	18 084 13,6 %	8 261 11,5 %	18 518 12,2 %	69 558 12,2 %	1 898 480 12,9 %
Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2015	9 368 23,9 %	12 568 20,1 %	6 315 23,4 %	18 600 22,9 %	9 008 20,7 %	20 957 21,9 %	76 816 22,0 %	2 140 422 23,7 %
Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2015	9 574 13,8 %	12 364 10,6 %	5 967 12,7 %	15 148 10,3 %	8 486 10,8 %	21 030 11,9 %	72 568 11,4 %	2 033 476 12,4 %

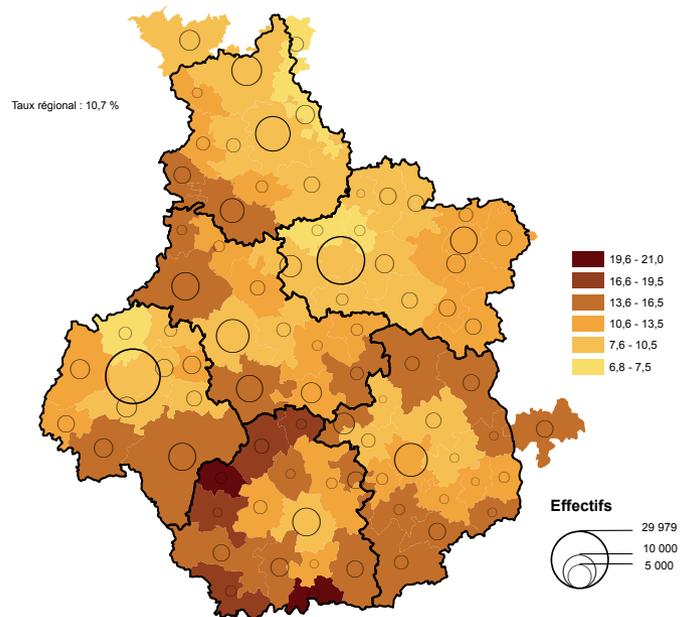
Sources : Insee (RP 2010, 2015)

1 Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2015



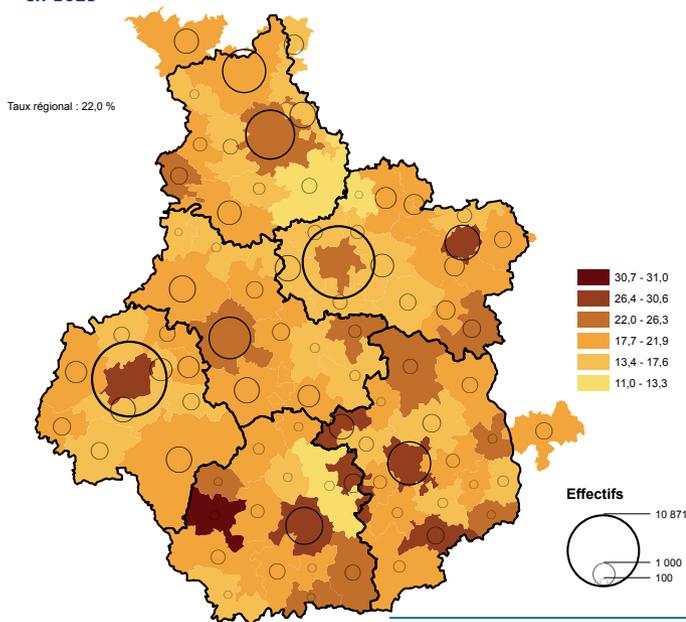
Sources : Insee (RP 2015) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

2 Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2015



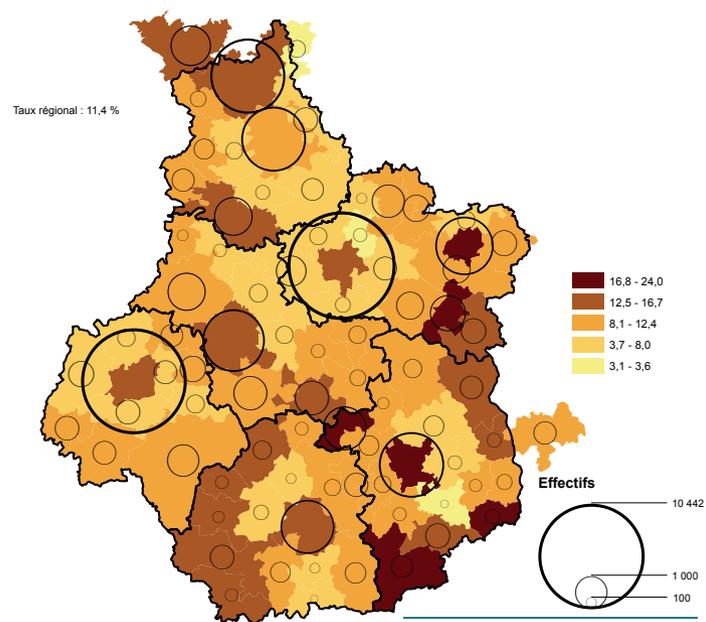
Sources : Insee (RP 2015) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

3 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2015



Sources : Insee (RP 2015) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

4 Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2015



Sources : Insee (RP 2015) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



2 Emploi, chômage et revenu

La région **Centre-Val de Loire** compte **1 176 288 actifs** âgés de 15 à 64 ans au recensement de population de 2015, soit un **taux d'actif de 74,6%** (73,8% au niveau national). Les actifs représentent au niveau régional 77,2% de la population masculine et 72,0% de la population féminine. La **population active a augmenté en région** entre les recensements de 2010 et de 2015 (+0,3%), mais de façon **moins importante qu'au niveau national** (+2,1%). Les départements du Cher et de l'Indre connaissent une baisse du nombre d'actifs sur la période (respectivement -1,7% et -4,0%).

Le **taux standardisé des inactifs du Centre-Val de Loire** en 2015 est de **8,1%**. Il est de **9,3% en France hexagonale**. À l'échelle des départements de la région, le taux varie de 7,5% dans l'Indre-et-Loire à 9,2% dans le Cher. Entre les recensements de 2010 et 2015, le taux d'inactifs a diminué en région de -4,9% (-5,3% en France hexagonale). Il a plus fortement diminué dans l'Indre (-8,4%) que dans le Cher (-0,1%).

En 2015, 151 255 actifs de 25-54 ans de la **région** occupent un emploi précaire⁽¹⁾, ce qui représente **21,7% des actifs ayant un emploi salarié** et un **taux inférieur au niveau national** (23,4%). Le taux varie en région de 19,7% dans l'Eure-et-Loir à 23,3% dans l'Indre-et-Loire. Si 12,1% des actifs salariés masculins de la région occupent un emploi précaire; chez les femmes, les emplois précaires représentent 31,0% des emplois salariés. Le nombre d'emplois précaires a diminué en région entre les deux recensements de -2,1% dans le Loir-et-Cher contre -17,0% dans l'Indre.

Fin 2015, **90,0% des emplois de la région sont des emplois salariés**. La part d'emploi salarié varie de 81,3% sur la zone d'emploi du Blanc (Indre) à 92,4% sur celle d'Orléans (Loiret). La **majeure partie de l'emploi salarié provient du secteur tertiaire** (marchand et non-marchand) avec 76,2%, suivi du secteur industriel (16,6%), du secteur de la construction (5,8%) et de l'agriculture (1,4%).

En 2015, en **région**, les **agriculteurs exploitants** représentent **2,0%** de la population active ayant un emploi (1,6% en France hexagonale et 2,0% en France de province). **Moins de cadres** sont présents en région en proportion dans la population active occupée en **comparaison au niveau national** (13,5% en région contre 17,8% en France hexagonale et 14,6% en France de province). Les **ouvriers**, au nombre de 249 000, représentent **24,0% de la population active ayant un emploi**, soit un **taux supérieur au niveau national** (20,4% en France hexagonale et 22,4% en France de province). Les

employés représentent en région 28,6% de la population active occupée et constituent la **catégorie socioprofessionnelle la plus représentée**. Le **taux d'employés en région est supérieur au taux national** (28,6% contre 27,8% en France hexagonale). En revanche, en comparaison à la France de province (28,3%), le taux régional est proche.

Les **foyers fiscaux imposés représentent 43,5% de l'ensemble des foyers fiscaux**, en 2015, en **région Centre-Val de Loire**, soit un **taux proche du niveau national** (43,9%) mais **supérieur à celui de la France de province** (41,6%). Le taux de foyers fiscaux imposés varie en région de 36,6% dans l'Indre à 46,6% dans le Loiret. Le **revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal en région est de 24 897 euros** en 2015. Il est **inférieur au revenu de la France hexagonale** (26 485 euros) mais **comparable au revenu de la France de province** (24 872 euros).

Selon les données de la Banque de France, en 2017, **8 514 dossiers de surendettement ont été déposés en région**, soit un peu moins qu'en 2016 (-5,5% en région et -6,7% au niveau national). Des disparités sont cependant relevées en région. Si l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loiret comptent moins de dossiers déposés, le Cher et le Loir-et-Cher en comptent davantage en 2017 (respectivement +5,1% et +2,5%). La **densité de dossiers de surendettement du territoire régional est supérieure à celle relevée au niveau national** (402 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 343 en France hexagonale). Elle varie en région de 339 dans l'Indre-et-Loire à 496 dans le Cher.

Au quatrième trimestre 2017, le **taux de chômage localisé** en **région** est de 8,3%, soit un **taux proche du niveau national** (8,6%). En région, le Loir-et-Cher a le taux de chômage le plus faible (7,5%). À l'inverse, le Cher a le taux le plus élevé (9,3%).

La **région** compte fin 2017, **plus de 104 000 demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée**, ce qui représente 47,1% de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC et un **taux supérieur au niveau national** (45,0%). Le taux varie en région de 45,4% dans l'Indre-et-Loire à 49,1% dans le Cher. Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée a progressé de 2,6% en région par rapport à l'année précédente (+5,4% en France hexagonale).

Les **femmes demandeuses d'emploi** représentent, fin 2017, en **région**, 48,7% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A soit un **taux proche du niveau national** (48,4%).

En région, le taux de femmes demandeuses d'emploi est le plus élevé dans le Loiret (50,0%) et le plus faible dans l'Indre (46,6%). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi en fin de mois de catégorie A en région a progressé de 1,2% entre fin 2016 et fin 2017 (+2,1% en France hexagonale). Dans le Cher et l'Indre, le nombre de femmes demandeuses d'emploi a diminué contrairement aux autres départements de la région (respectivement -0,6% et -0,3%).

Au 31 décembre 2017, les **jeunes** en région représentent **14,8% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A** (13,6% en France hexagonale). Le taux varie en région de 14,0% dans le Loir-et-Cher à 15,4% dans l'Indre-et-Loire. Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois jeunes a diminué d'une manière générale sur l'ensemble des territoires entre 2016 et 2017 (-3,1% en Centre-Val de Loire et -3,5% en France hexagonale). Seul le département du Loiret voit le nombre de jeunes demandeurs d'emploi progresser (+0,5%).

Fin 2017, les **séniors** représentent, en **région**, 26,8% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A, soit un **taux proche du niveau national** (26,5%). Le Loiret présente le taux de séniors demandeurs d'emploi en fin de mois le plus faible (25,3%). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (30,0%). Si le taux de demandeurs d'emploi en fin de mois séniors a progressé au niveau national entre 2016 et 2017 (+2,0%), il a légèrement diminué au niveau régional (-0,1%). C'est particulièrement le cas dans les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire et du Loiret (respectivement -1,1%, -0,2% et -1,5%) ■

1. Est considéré comme un emploi précaire tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'actifs de 15-64 ans (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2015	135 701 73,3 %	202 984 75,9 %	96 506 73,6 %	278 775 73,9 %	148 659 75,0 %	313 604 75,1 %	1 176 228 74,6 %	29 913 457 73,8 %
<i>hommes</i>	70 167 75,9 %	105 057 78,8 %	49 731 75,8 %	141 487 76,5 %	76 627 77,6 %	160 937 77,8 %	604 006 77,2 %	15 393 908 76,9 %
<i>femmes</i>	65 534 70,8 %	97 927 73,1 %	46 775 71,3 %	137 288 71,4 %	72 031 72,4 %	152 667 72,6 %	572 222 72,0 %	14 519 549 70,8 %
5 Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2015	9,2 %	7,9 %	8,7 %	7,5 %	7,9 %	8,1 %	8,1 %	9,3 %
6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2015	17 261 22,2 %	24 431 19,7 %	11 736 21,6 %	38 557 23,3 %	19 448 22,3 %	39 823 21,0 %	151 255 21,7 %	4 115 480 23,4 %
<i>hommes</i>	4 666 12,1 %	6 422 10,4 %	3 149 11,8 %	10 527 13,0 %	5 319 12,4 %	11 806 12,5 %	41 888 12,1 %	1 167 924 13,4 %
<i>femmes</i>	12 595 32,2 %	18 009 29,1 %	8 587 30,9 %	28 030 33,2 %	14 129 31,8 %	28 017 29,4 %	109 367 31,0 %	2 947 556 33,5 %
7 Nombre d'agriculteurs - exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2015	3 575 3,0 %	3 589 2,0 %	3 711 4,4 %	3 795 1,5 %	3 050 2,3 %	3 337 1,2 %	21 057 2,0 %	426 277 1,6 %
<i>hommes</i>	2 737 4,5 %	2 884 3,1 %	2 816 6,4 %	2 895 2,3 %	2 360 3,5 %	2 709 1,9 %	16 403 3,1 %	314 693 2,3 %
<i>femmes</i>	838 1,5 %	705 0,8 %	895 2,2 %	900 0,7 %	689 1,1 %	628 0,5 %	4 654 0,9 %	111 584 0,9 %
8 Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2015	13 091 11,1 %	22 976 12,8 %	7 604 8,9 %	39 032 15,9 %	14 749 11,2 %	42 310 15,4 %	139 761 13,5 %	4 651 305 17,8 %
<i>hommes</i>	8 224 13,5 %	14 538 15,5 %	4 570 10,4 %	23 907 19,1 %	8 973 13,2 %	25 206 17,8 %	85 417 16,0 %	2 739 250 20,2 %
<i>femmes</i>	4 867 8,6 %	8 439 9,8 %	3 034 7,4 %	15 125 12,5 %	5 776 9,0 %	17 105 12,8 %	54 344 10,8 %	1 912 055 15,2 %
9 Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2015	29 263 24,9 %	43 547 24,2 %	23 079 27,1 %	52 308 21,3 %	35 138 26,6 %	65 338 23,8 %	248 672 24,0 %	5 333 256 20,4 %
<i>hommes</i>	23 284 38,2 %	34 080 36,4 %	18 107 41,1 %	41 745 33,4 %	27 251 40,1 %	50 177 35,5 %	194 644 36,5 %	4 313 697 31,9 %
<i>femmes</i>	5 979 10,6 %	9 467 11,0 %	4 972 12,1 %	10 563 8,7 %	7 886 12,3 %	15 162 11,4 %	54 028 10,8 %	1 019 560 8,1 %
10 Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2015	35 929 30,6 %	51 638 28,7 %	26 212 30,8 %	69 512 28,2 %	38 147 28,9 %	74 438 27,1 %	295 876 28,6 %	7 254 073 27,8 %
<i>hommes</i>	8 109 13,3 %	12 076 12,9 %	5 750 13,1 %	15 107 12,1 %	7 794 11,5 %	17 494 12,4 %	66 331 12,4 %	1 802 759 13,3 %
<i>femmes</i>	27 820 49,2 %	39 562 45,9 %	20 462 49,9 %	54 405 44,9 %	30 353 47,5 %	56 944 42,7 %	229 545 45,7 %	5 451 314 43,3 %
Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2015 (en %)	181 248 40,2 %	238 435 45,5 %	133 701 36,6 %	338 713 43,9 %	189 939 42,4 %	373 179 46,6 %	1 455 215 43,5 %	36 310 247 43,9 %
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2015 (en euros)	22 958	25 776	21 708	25 487	24 527	26 071	24 897	26 485

Sources: Insee (RP 2015), Insee - DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,5 Smic) au 31.12.2017 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	5 435 11,6 %	6 111 9,7 %	3 373 10,5 %	10 863 11,1 %	4 948 10,4 %	10 640 10,2 %	41 370 10,5 %	1 201 964 11,7 %
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 Smic) au 31.12.2017 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9 421 20,1 %	8 996 14,2 %	5 913 18,5 %	15 738 16,0 %	7 545 15,8 %	16 529 15,8 %	64 142 16,3 %	1 811 500 17,7 %
Nombre de dépôts de nouveaux dossiers de surendettement en 2017	1 282	1 498	811	1 704	940	2 279	8 514	181 123
Densité de dossiers de surendettement en 2017 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus	496	428	430	339	341	419	402	343
Taux de chômage localisé au 4 ^{ème} trimestre 2017 (1) (en %)	9,3%	8,4%	8,7%	8,1%	7,5%	8,3%	8,3%	8,6%
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2017	25 842	36 231	18 375	53 327	27 145	60 610	221 530	5 683 311
dont de DEFM** de catégorie A au 31 décembre 2017	16 398	21 826	10 891	30 136	14 949	34 466	128 666	3 523 715
Nombre de DEFM**de longue durée (> 1an) de catégories ABC au 31 décembre 2017	12 687	16 974	8 749	24 199	12 798	28 925	104 332	2 558 475
Part des DEFM de longue durée (> 1 an) parmi les DEFM ABC	49,1 %	46,8 %	47,6 %	45,4 %	47,1 %	47,7 %	47,1 %	45,0 %
Nombre de DEFM**femmes de catégories ABC au 31 décembre 2017	13 373	19 248	9 233	28 060	13 977	31 545	115 436	2 919 438
Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC	51,7 %	53,1 %	50,2 %	52,6 %	51,5 %	52,0 %	52,1 %	51,4 %
dont DEFM** femmes de catégorie A au 31 décembre 2017	7 764	10 719	5 071	14 823	7 077	17 228	62 682	1 704 650
Part des DEFM femmes parmi les DEFM A	47,3 %	49,1 %	46,6 %	49,2 %	47,3 %	50,0 %	48,7 %	48,4 %
Nombre de DEFM**hommes de catégories ABC au 31 décembre 2017	12 469	16 983	9 142	25 267	13 168	29 065	106 094	2 763 873
Part des DEFM hommes parmi les DEFM ABC	48,3 %	46,9 %	49,8 %	47,4 %	48,5 %	48,0 %	47,9 %	48,6 %
dont DEFM** hommes de catégorie A au 31 décembre 2017	8 634	11 107	5 820	15 313	7 872	17 238	65 984	1 819 065
Part des DEFM hommes parmi les DEFM A	52,7 %	50,9 %	53,4 %	50,8 %	52,7 %	50,0 %	51,3 %	51,6 %
Nombre de DEFM**jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2017	3 704	5 307	2 836	8 097	3 953	8 950	32 847	764 145
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC	14,3 %	14,6 %	15,4 %	15,2 %	14,6 %	14,8 %	14,8 %	13,4 %
dont DEFM** jeunes de catégorie A au 31 décembre 2017	2 359	3 219	1 652	4 646	2 098	5 097	19 071	477 833
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A	14,4 %	14,7 %	15,2 %	15,4 %	14,0 %	14,8 %	14,8 %	13,6 %
Nombre de DEFM**seniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2017	7 161	8 893	5 152	12 617	7 235	13 949	55 007	1 409 882
Part des DEFM seniors parmi les DEFM ABC	27,7 %	24,5 %	28,0 %	23,7 %	26,7 %	23,0 %	24,8 %	24,8 %
dont DEFM**seniors de catégorie A au 31 décembre 2017	4 807	5 602	3 266	7 650	4 403	8 713	34 441	933 528
Part des DEFM seniors parmi les DEFM A	29,3 %	25,7 %	30,0 %	25,4 %	29,5 %	25,3 %	26,8 %	26,5 %

Sources : Insee (RP 2015), Insee -DGFiP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

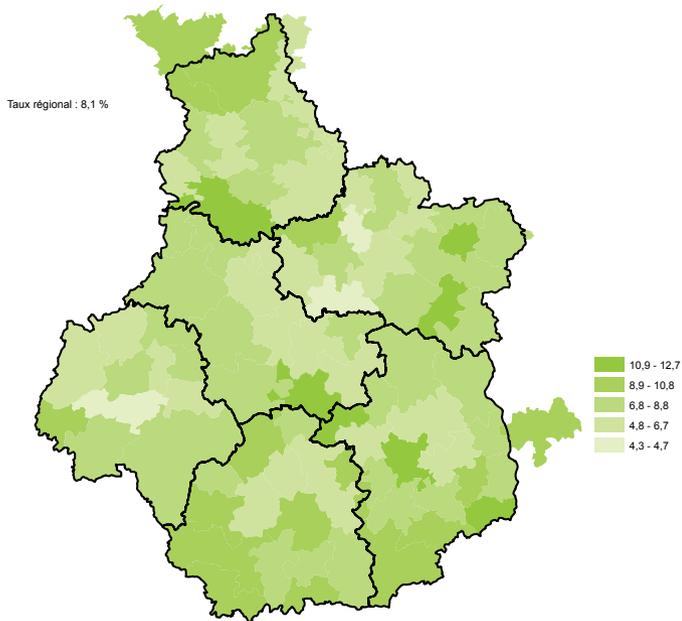
(1) Insee (taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2017)

**DEFM : données brutes au 31.12.2017. Source: Pôle emploi Centre-Val de Loire / STMAT

VALEURS COMMENTÉES

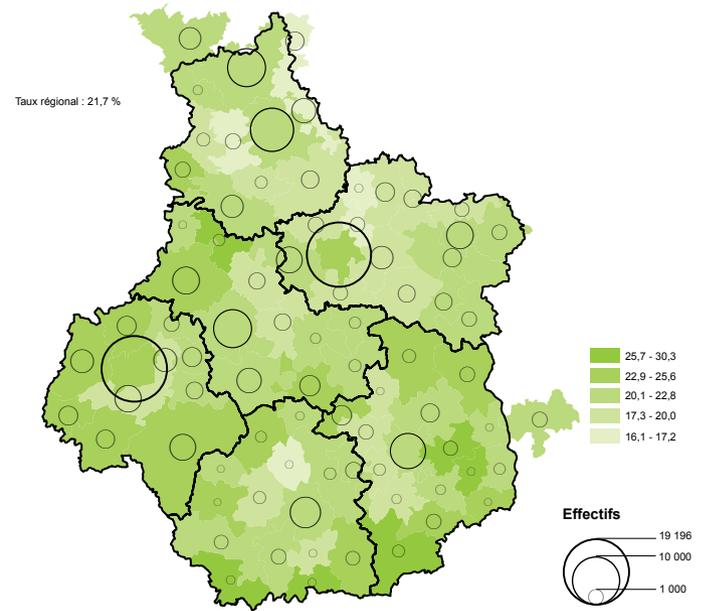


5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2015



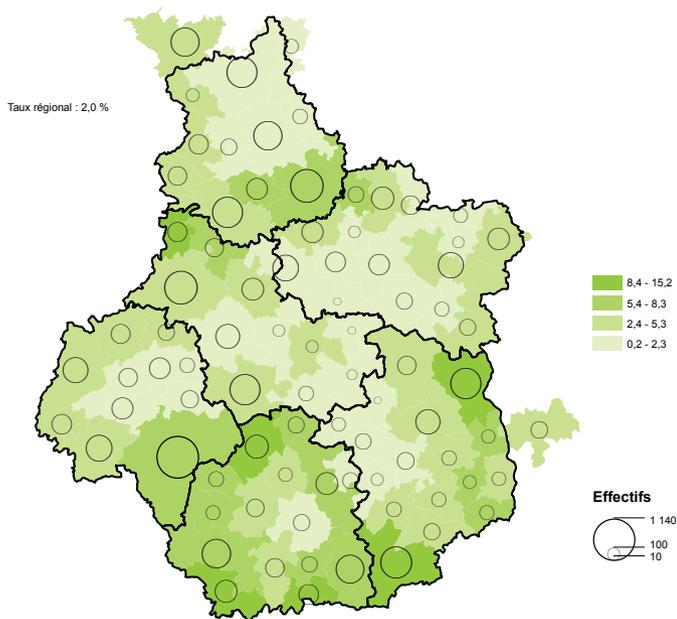
Sources : Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2015



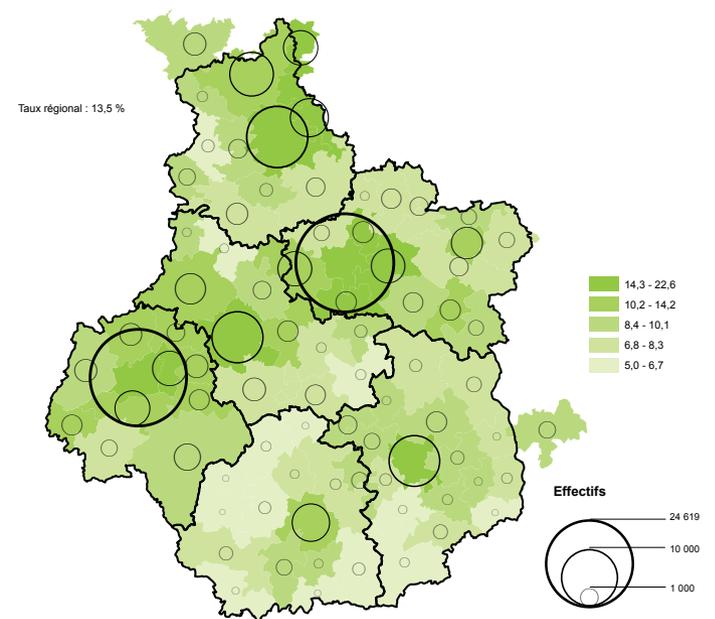
Sources : Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2015



Sources : Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

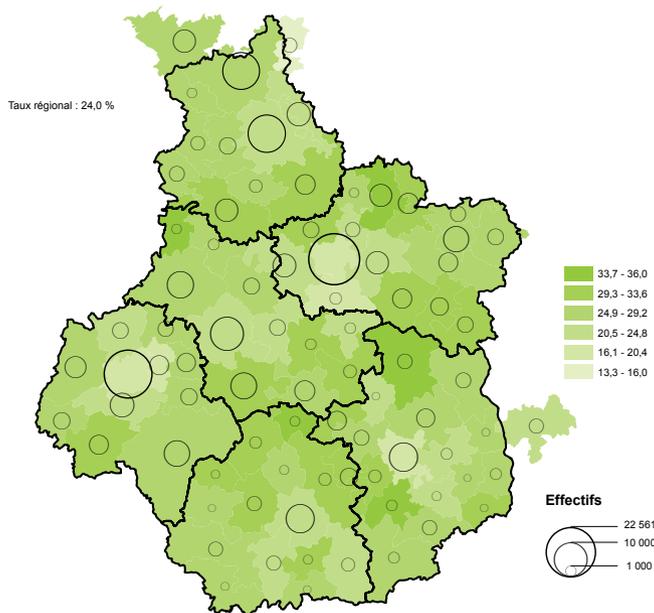
8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2015



Sources : Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

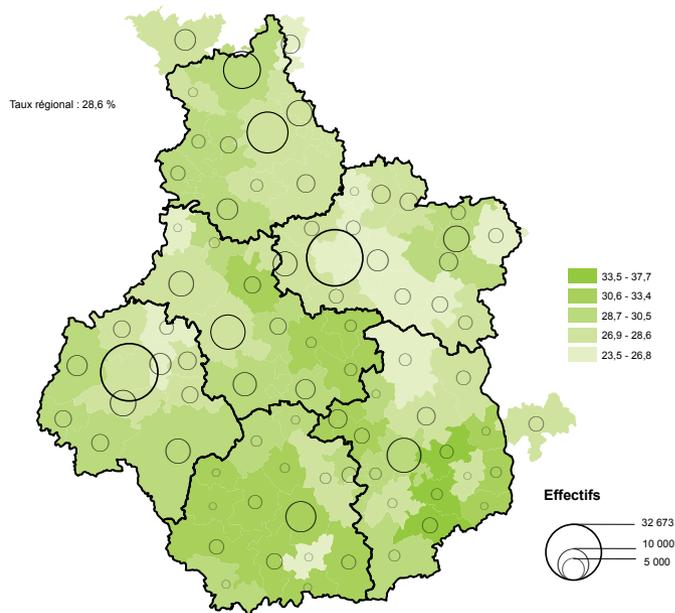


9 [Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2015



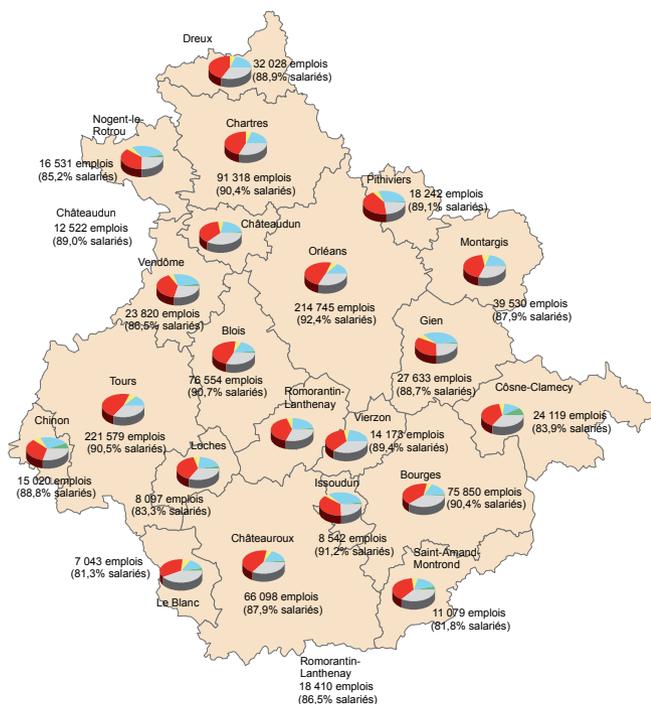
Sources : Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

10 [Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2015

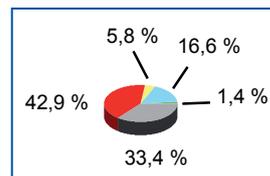


Sources : Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

11 [Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2015 (en %)



Région Centre-Val de Loire



Source : Insee (estimation localisée d'emploi)
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

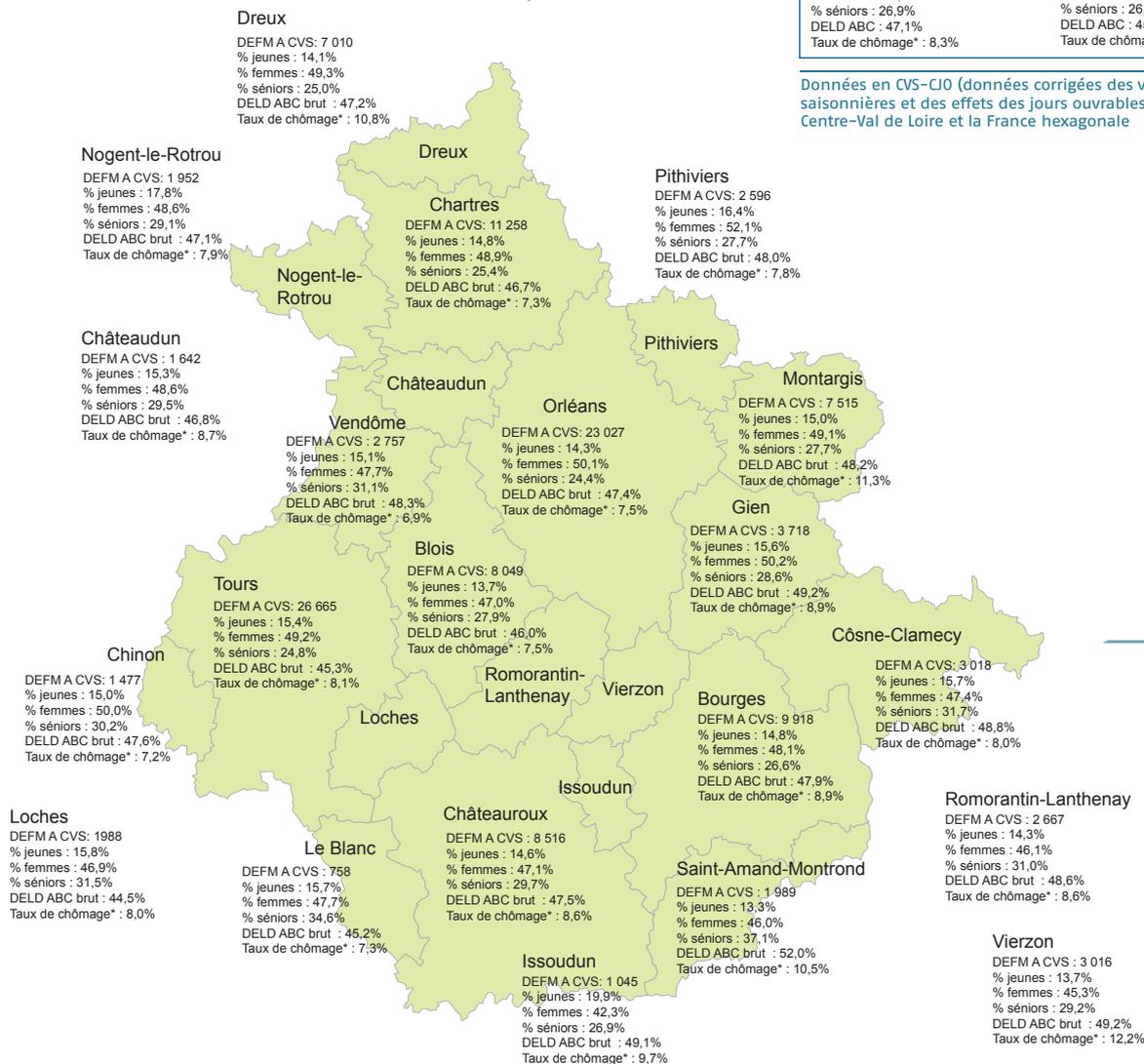


12 Situation du marché du travail fin décembre 2017 (en %)

Région Centre-Val de Loire France hexagonale

DEFM A : 126 230	DEFM A : 3 451 400
% jeunes : 14,8%	% jeunes : 13,4%
% femmes : 49,5%	% femmes : 49,0%
% séniors : 26,9%	% séniors : 26,7%
DELD ABC : 47,1%	DELD ABC : 45,1%
Taux de chômage* : 8,3%	Taux de chômage* : 8,6%

Données en CVS-CJO (données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables) pour le Centre-Val de Loire et la France hexagonale



Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie B : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

DEFM : valeurs en structures (jeunes, femmes et séniors) pour les zones d'emploi sont calculées sur des données brutes.

*Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2017 (Source : Insee, taux de chômage localisés)

Sources : Direccte Centre-Val de Loire, Insee, Dares, Pôle emploi Centre-Val de Loire, IGN GEOFLA

Exploitation ORS Centre-Val de Loire

3 Enseignement, scolarité

Les collégiens boursiers⁽¹⁾ représentent **23,2% des collégiens de la région**, pour l'année scolaire 2017-2018. Dans l'Indre-et-Loire, 20,7% des collégiens sont boursiers contre 26,2% dans le Cher. S'agissant des lycéens, le **taux d'élèves boursiers dans la région s'élève à 21,8%**. Le taux de lycéens boursiers est le plus élevé dans l'Indre (26,2%) et le plus faible dans l'Indre-et-Loire (19,2%).

D'une manière générale, la **région compte davantage d'élèves de familles défavorisées⁽²⁾ en comparaison au niveau national** (collégiens, lycéens, élèves en section de technicien supérieur). Quel que soit le niveau de scolarisation, l'Indre-et-Loire présente les taux d'élèves de familles défavorisées les plus faibles. À l'inverse, l'Indre a les plus élevés.

À la session d'examen de 2017, le **taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB)⁽³⁾ est inférieur en région** à celui relevé sur le **plan national** (82,8% contre 86,2%). Le taux régional reste proche de celui relevé à la session précédente (82,8% en 2017 contre 82,9% en 2016) tandis qu'au niveau national le taux d'accès au DNB a augmenté en 2017 (86,2% en 2017 contre 84,1% en 2016).

En 2017, le **taux d'accès des élèves de 2^{nde} au baccalauréat général et technologique⁽⁴⁾ de la région est inférieur au taux national** (89,5% en région contre 90,7% au niveau national). Le taux régional est inférieur en raison d'un plus grand nombre de réorientations à la fin de la 2^{nde} générale et technologique vers la voie professionnelle. Quel que soit le territoire, les filles ont un taux d'accès supérieur aux garçons (90,6% contre 88,2% dans l'académie). S'agissant du **taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel** sous statut scolaire⁽⁵⁾, le **taux régional est proche de celui relevé au niveau national** (67,2% contre 67,7%). Les filles présentent également de meilleurs résultats (74,6% contre 61,6% chez les garçons de la région). Le taux d'accès a cependant diminué en région ainsi qu'au niveau national par rapport à la session précédente (67,2% contre 68,7% en 2016 dans l'académie et 67,7% contre 68,3% en 2016 au niveau national).

Dans l'**académie Orléans-Tours, 69,9% des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur** au cours de l'année scolaire 2016-2017, soit un **taux proche du taux national** (70,3%). Le taux de poursuite des études dans l'enseignement supérieur des néo-bacheliers est le plus élevé dans le Cher et le plus faible dans l'Indre (respectivement 72,5% et 67,7%).

L'**académie** compte, en 2015-2016, **moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés⁽⁶⁾ par rapport au niveau national** (52,4% contre 58,3%). Les filles de la région sont davantage scolarisées que les garçons âgés de 16 à 24 ans (54,8% contre 50,1% en région). **Contrairement au niveau national, les jeunes de la région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (30,0% dans le secondaire contre 22,3% dans le supérieur en région et 28,2% dans le secondaire et 30,1% dans le supérieur en France).

Selon le recensement de population de l'Insee de 2015, **16 200 jeunes de la région âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme⁽⁷⁾ [🚫]**, soit un taux de 18,9%. Le **taux en région est comparable à celui relevé au niveau national** (18,7%). Quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme dans la classe d'âge sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. Le nombre de jeunes sortis sans diplôme a diminué entre les deux recensements de -15,4% en région (-15,3% en France hexagonale). Dans l'Indre, il a diminué de -8,1% contre -19,5% dans le Loiret. Quant aux jeunes de 20-29 ans, 16,2% des jeunes de la région non scolarisés sont sortis du système scolaire sans diplôme (15,7% au niveau national) [🚫]. Le taux de sortie sans diplôme varie en région de 13,1% dans l'Indre-et-Loire à 17,5% dans le Loir-et-Cher. Pour cette classe d'âge également, les garçons sont davantage sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques mettent en évidence une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (baccalauréat +2 et plus) [🎓] dans les agglomérations et plus particulièrement celles de l'axe ligérien ainsi que les marges franciliennes. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de formation [🚫] sont plus importants dans les EPCI ruraux.

En 2014, la **part de jeunes non insérés⁽⁸⁾ en France est de 22,6%**. En région Centre-Val de Loire, la part varie de 19,9% dans l'Indre-et-Loire (19^e rang des départements français) à 28,7% dans l'Indre (83^e rang) [🚫].

1. Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
2. Définition de l'Éducation nationale: on entend par familles défavorisées, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
3. Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
4. Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » d'élèves la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
5. Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
6. Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
7. Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
8. La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 25 ans, au lieu de résidence des individus.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2017-2018)	26,2 %	21,3 %	25,4 %	20,7 %	23,5 %	24,7 %	23,2 %	ND
<i>filles</i>	26,3 %	21,8 %	26,0 %	21,1 %	23,8 %	25,5 %	23,7 %	
<i>garçons</i>	26,1 %	20,8 %	24,9 %	20,2 %	23,2 %	23,9 %	22,7 %	
Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2017-2018)	24,3 %	21,5 %	26,2 %	19,2 %	21,6 %	22,2 %	21,8 %	ND
<i>filles</i>	25,3 %	22,5 %	27,4 %	19,8 %	22,0 %	23,3 %	22,7 %	
<i>garçons</i>	23,2 %	20,5 %	24,9 %	18,6 %	21,1 %	21,0 %	20,8 %	
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2017-2018)	39,6 %	35,9 %	42,8 %	30,4 %	38,1 %	38,5 %	36,5 %	34,6 %
<i>filles</i>	39,8 %	36,0 %	42,7 %	31,1 %	38,0 %	38,6 %	36,8 %	34,8 %
<i>garçons</i>	39,4 %	35,7 %	42,9 %	29,8 %	38,1 %	38,4 %	36,3 %	34,5 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2017-2018)	35,4 %	35,2 %	40,8 %	27,1 %	36,4 %	33,8 %	33,4 %	32,2 %
<i>filles</i>	35,1 %	35,1 %	41,9 %	27,0 %	36,9 %	34,5 %	33,7 %	32,7 %
<i>garçons</i>	35,8 %	35,3 %	39,6 %	27,3 %	35,8 %	33,1 %	33,1 %	31,8 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2017-2018)	21,2 %	13,9 %	Pas de CPGE dans l'Indre	9,7 %	14,1 %	12,6 %	12,0 %	11,8 %
<i>filles</i>	38,5 %	27,3 %		9,5 %	23,5 %	13,7 %	13,9 %	11,8 %
<i>garçons</i>	10,8 %	9,9 %		9,8 %	11,1 %	11,8 %	10,8 %	11,9 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2017-2018)	35,6 %	43,2 %	50,4 %	30,7 %	36,9 %	37,7 %	36,5 %	35,9 %
<i>filles</i>	35,4 %	45,0 %	50,5 %	34,3 %	36,3 %	38,9 %	38,2 %	37,4 %
<i>garçons</i>	35,8 %	40,7 %	50,4 %	27,5 %	37,7 %	36,8 %	35,0 %	34,5 %
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2017)	76,5 %	83,6 %	82,0 %	86,7 %	79,7 %	83,2 %	82,8 %	86,2 %
<i>filles</i>	81,6 %	89,5 %	86,2 %	90,2 %	85,7 %	87,9 %	87,6 %	90,2 %
<i>garçons</i>	71,2 %	78,2 %	77,9 %	83,2 %	74,1 %	78,5 %	78,1 %	82,4 %
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2017)	87,8 %	88,4 %	85,2 %	91,5 %	89,7 %	90,0 %	89,5 %	90,7 %
<i>filles</i>	91,0 %	89,9 %	86,1 %	93,2 %	89,3 %	90,4 %	90,6 %	92,1 %
<i>garçons</i>	84,0 %	86,5 %	84,1 %	89,5 %	90,3 %	89,6 %	88,2 %	89,1 %
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2017)	63,5 %	67,9 %	64,7 %	72,8 %	65,8 %	65,6 %	67,2 %	67,7 %
<i>filles</i>	68,9 %	71,4 %	73,9 %	79,6 %	75,8 %	74,8 %	74,6 %	73,2 %
<i>garçons</i>	59,3 %	65,0 %	56,9 %	67,8 %	57,7 %	59,3 %	61,6 %	63,8 %
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (1) (année scolaire 2016-2017)	72,5 %	68,7 %	67,7 %	69,2 %	70,3 %	70,7 %	69,9 %	70,3 %

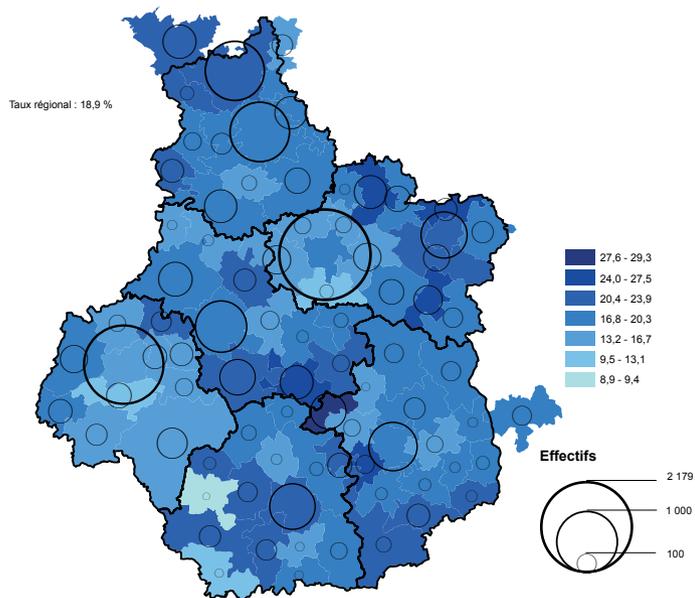
(1) Poursuite vers Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), Section de technicien supérieur (STS) et assimilés et Universités hors agriculture et hors apprentissage

Sources: Insee (RP 2015), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

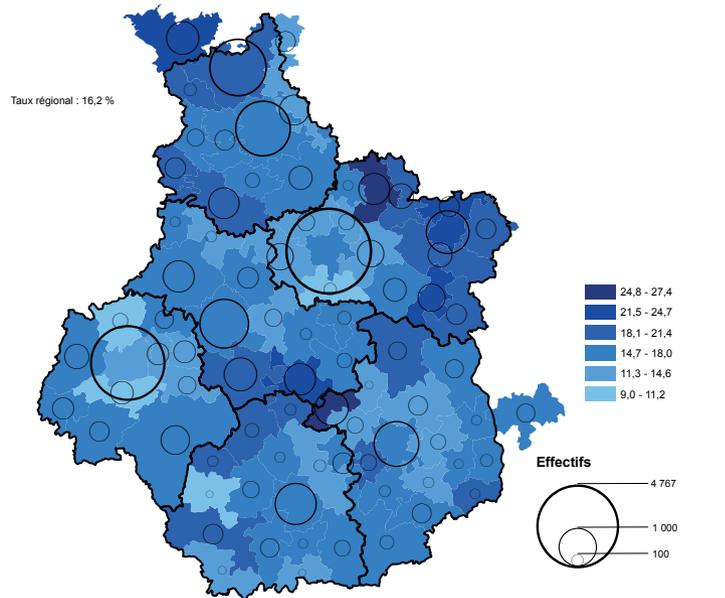
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2015-2016) (données provisoires)	46,1 %	39,2 %	43,8 %	64,9 %	44,6 %	55,2 %	52,4 %	58,3 %
<i>filles</i>	48,7 %	40,6 %	44,9 %	69,3 %	44,2 %	56,4 %	54,8 %	60,4 %
<i>garçons</i>	43,8 %	37,9 %	42,8 %	60,3 %	45,0 %	54,1 %	50,1 %	56,2 %
% scolarisés dans le secondaire	29,8 %	32,6 %	33,0 %	27,5 %	32,3 %	29,5 %	30,0 %	28,2 %
<i>filles</i>	32,0 %	33,0 %	33,1 %	26,3 %	31,6 %	29,8 %	29,9 %	27,7 %
<i>garçons</i>	27,8 %	32,2 %	33,0 %	28,7 %	32,9 %	29,1 %	30,1 %	28,7 %
% scolarisés dans le supérieur	16,3 %	6,6 %	10,8 %	37,4 %	12,3 %	25,7 %	22,3 %	30,1 %
<i>filles</i>	16,7 %	7,6 %	11,8 %	43,0 %	12,6 %	26,6 %	24,8 %	32,8 %
<i>garçons</i>	16,0 %	5,7 %	9,8 %	31,6 %	12,1 %	24,9 %	20,0 %	27,5 %
13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2015 (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	1 950 19,5 %	2 954 19,5 %	1 393 20,2 %	3 083 15,7 %	2 093 20,0 %	4 726 20,0 %	16 199 18,9 %	402 306 18,7 %
<i>hommes</i>	1 129 21,0 %	1 736 21,3 %	823 22,0 %	1 801 17,5 %	1 184 21,3 %	2 739 22,0 %	9 413 20,6 %	233 569 20,5 %
<i>femmes</i>	821 17,7 %	1 217 17,4 %	570 18,2 %	1 282 13,8 %	909 18,5 %	1 987 17,7 %	6 786 16,9 %	168 737 16,7 %
14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2015 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	4 107 16,7 %	6 455 17,1 %	2 845 17,3 %	6 618 13,1 %	4 592 17,5 %	10 445 17,3 %	35 062 16,2 %	890 785 15,7 %
<i>hommes</i>	2 339 18,4 %	3 666 19,0 %	1 591 18,8 %	3 703 14,4 %	2 511 18,8 %	5 819 19,1 %	19 630 17,9 %	504 618 17,5 %
<i>femmes</i>	1 768 14,9 %	2 788 15,2 %	1 254 15,6 %	2 916 11,7 %	2 081 16,2 %	4 626 15,5 %	15 433 14,6 %	386 167 13,9 %
15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2015 (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	79 853 33,5 %	106 786 33,4 %	65 245 37,0 %	127 751 29,0 %	87 499 34,5 %	152 281 31,1 %	619 416 32,3 %	14 095 708 30,1 %
<i>hommes</i>	32 291 28,3 %	45 206 29,3 %	26 708 31,8 %	52 029 24,9 %	36 185 29,8 %	64 449 27,5 %	256 868 28,0 %	5 990 043 26,8 %
<i>femmes</i>	47 562 38,2 %	61 580 37,3 %	38 537 41,7 %	75 722 32,8 %	51 314 38,9 %	87 832 34,5 %	362 548 36,3 %	8 105 665 33,1 %
16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2015 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	48 871 20,5 %	70 540 22,1 %	30 052 17,0 %	121 355 27,6 %	52 528 20,7 %	126 270 25,8 %	449 616 23,5 %	13 382 125 28,5 %
<i>hommes</i>	22 360 19,6 %	32 113 20,8 %	13 272 15,8 %	55 266 26,4 %	23 687 19,5 %	58 035 24,8 %	204 733 22,3 %	6 187 963 27,7 %
<i>femmes</i>	26 511 21,3 %	38 428 23,3 %	16 779 18,2 %	66 089 28,6 %	28 841 21,8 %	68 235 26,8 %	244 883 24,5 %	7 194 162 29,3 %
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2014 (rang)	27,6 % 73 ^e	25,9 % 56 ^e	28,7 % 83 ^e	19,9 % 19 ^e	25,7 % 55 ^e	23,0 % 43 ^e	ND	22,6 %

CARTOGRAPHIE

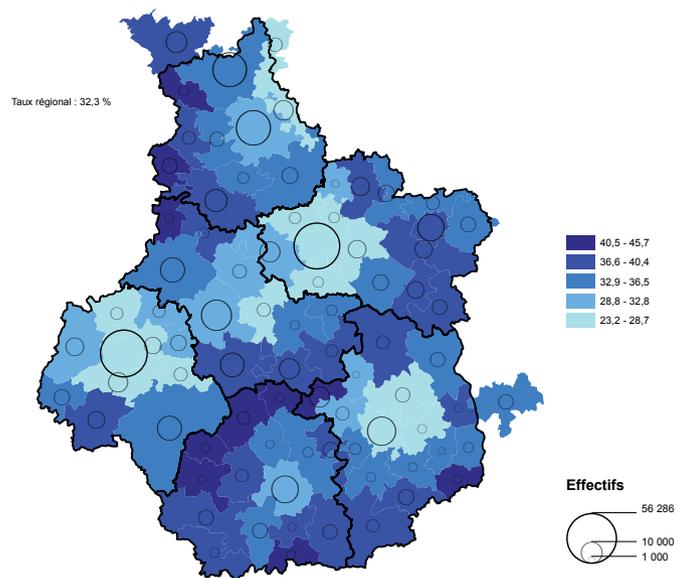
13 [Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2015



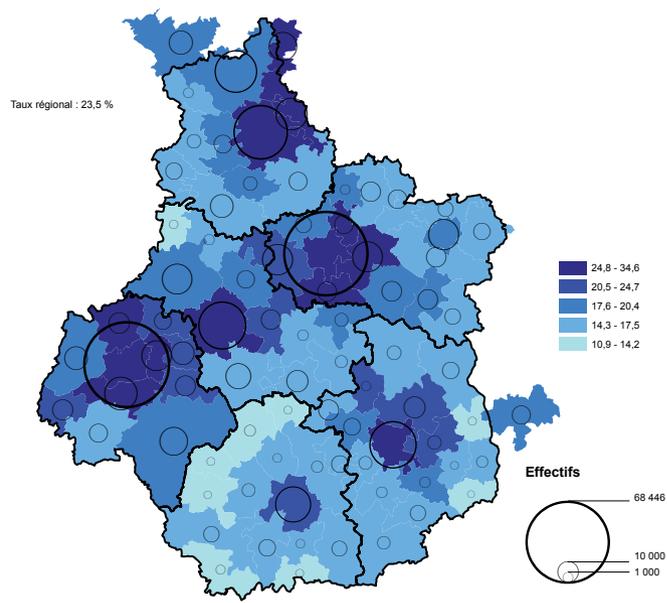
14 [Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2015



15 [Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2015



16 [Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et non scolarisées en 2015



Fin 2016, la région compte **245 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant pas moins de **6816 places**.

Le **Centre-Val de Loire** compte fin 2016, **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans (0,8‰ en France hexagonale). En région, le taux d'équipement varie de 0,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,8 ‰ dans l'Indre. Le **taux d'équipement en place d'accueil médicalisé en région** est quant à lui de **1,1 place** fin 2016 pour 1000 adultes (0,8‰ au niveau national). Le taux d'équipement en place d'accueil médicalisé en région est le plus faible dans le Loiret (0,8‰) et le plus élevé dans le Loir-et-Cher (1,7‰). Le **taux d'équipement régional en foyer de vie**, fin 2016 est de **1,7 place** pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (1,6‰ en France hexagonale). Il varie de 1,4 ‰ dans le Loir-et-Cher à 2,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir. Fin 2016, la région compte **84 entreprises** de service et d'aide par le travail (**Esat**) **offrant 4937 places**, soit un **taux d'équipement en Esat en région de 4,0 places** pour 1000 adultes (3,6‰ en France hexagonale). L'Eure-et-Loir et le Loiret ont les taux les plus faibles (3,7 ‰). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (4,7‰).

L'**offre régionale** en établissements est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (**Samsah**) et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**)⁽²⁾ qui comptent **1948 places**.

Pour les **jeunes en situation de handicap**, la région compte fin 2016, **100 établissements** accueillant des jeunes avec un handicap et offrent pas moins de **4526 places d'accueil**. Le **taux d'équipement** (hors services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) est de **6,0 places** pour 1000 jeunes de moins de 20 ans. Il est de 6,5‰ au niveau national. En région, il varie de 6,8‰ dans le Loiret à 8,6‰ dans l'Indre-et-Loire.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**)⁽²⁾ de la région comptent, fin 2016, **2020 places**.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, les élèves en situation de handicap de l'académie représentent 2,5% des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré. Dans le second degré, la part d'élèves en situation de handicap scolarisés est de 2,3%. **Dans l'académie, les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire**⁽³⁾ (respectivement 66,1% des élèves du 1^{er} degré et 64,9% des élèves du 2nd degré contre 33,9% des élèves du 1^{er} degré et 35,1% des élèves du 2nd degré, scolarisés en enseignement spécial).

Au total, **11111 élèves de l'académie scolarisés dans le 1^{er} et le 2nd degré** durant l'année scolaire 2017-2018 **présentent des troubles ou atteintes**. 47,3% d'entre eux ont des troubles intellectuels et cognitifs, 18,6% des troubles du psychisme, 12,2% des troubles du langage et de la parole, 5,8% des troubles moteurs y compris des dyspraxies, etc.

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

Fin 2017, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)⁽⁴⁾ [O] est délivrée **en région** à près de 9100 allocataires, soit un **taux de 14,7 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans**. Il est **inférieur au taux national** à la même période (16,6‰) et varie en région de 11,9‰ dans l'Indre-et-Loire et le Loiret à 19,9‰ dans le Loir-et-Cher. Le nombre d'allocataires a augmenté en région entre 2016 et 2017 de 7,1%.

La région compte, fin 2017, **41910 bénéficiaires** de l'allocation adulte handicapé (**AAH**) [O]⁽⁵⁾, soit un **taux de 2,9 allocataires pour 100 adultes** de 20 à 64 ans (3,0% en France hexagonale). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires varie de 2,3% dans l'Eure-et-Loir et le Loiret à 4,5% dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH en région a augmenté de 2,8% entre fin 2016 et fin 2017. *L'implantation des services et établissements sur les territoires impactent les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

La prestation de compensation du handicap (**PCH**) ou l'allocation compensatrice pour tierce personne (**ACTP**)⁽⁶⁾ concernent, fin 2016, en France, 5,6 allocataires pour 1000 personnes de moins de 60 ans et 5,2‰ pour les 60 ans et plus. À l'échelle des départements de la région, le Cher présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe d'âge (**8,5‰ pour les moins de 60 ans et 7,9‰ pour les plus de 60 ans**). **L'Indre-et-Loire** a quant à lui les plus faibles taux (respectivement 4,6‰ et 3,4‰) ■

1. Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la CDAPH, peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée, ou le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
4. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé.
5. Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
6. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2016 par catégorie d'établissement⁽¹⁾ – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (Mas)								
<i>nombre d'établissements</i>	4	2	6	6	4	5	27	670
<i>nombre de places installées</i>	94	89	185	196	145	182	891	27 623
Foyers d'accueil médicalisés (Fam) (2)								
<i>nombre d'établissements</i>	6	12	5	12	10	14	59	967
<i>nombre de places installées</i>	182	316	125	263	231	301	1 418	28 396
Foyers de vie								
<i>nombre d'établissements</i>	7	13	11	21	11	19	82	1 705
<i>nombre de places installées</i>	224	512	204	568	272	513	2 293	49 297
<i>dont nombre de places en accueil de jour</i>	60	84	56	187	49	165	601	12 645
Foyers d'hébergement								
<i>nombre d'établissements</i>	9	10	11	17	9	13	69	1 289
<i>nombre de places installées</i>	335	274	145	469	300	509	2 032	39 056
Foyers polyvalents (3)								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	2	2	74
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	35	35	2 908
Établissements expérimentaux								
<i>nombre d'établissements</i>	0	1	0	2	2	1	6	126
<i>nombre de places installées</i>	0	16	0	114	6	11	147	2 845
Structures d'accueil temporaire (4)								
<i>nombre de places installées</i>	23	14	9	28	22	51	147	3 052
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)								
<i>nombre d'établissements</i>	8	14	13	16	11	22	84	1 471
<i>nombre de places installées</i>	600	787	475	1 255	598	1 222	4 937	116 107
Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités d'évaluation, de ré-entraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	2	1	0	4	138
<i>nombre de places installées</i>	86	0	0	81	112	0	279	10 520
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah) (5)								
<i>nombre de places</i>	307	267	181	481	351	361	1 948	48 322

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap au 31.12.2016 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,6 ‰	0,4 ‰	1,8 ‰	0,6 ‰	0,9 ‰	0,5 ‰	0,7 ‰	0,8 ‰
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé au 31.12.2016 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,2 ‰	1,5 ‰	1,2 ‰	0,9 ‰	1,7 ‰	0,8 ‰	1,1 ‰	0,8 ‰
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie au 31.12.2016 (inclus les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,5 ‰	2,4 ‰	1,9 ‰	1,8 ‰	1,4 ‰	1,5 ‰	1,7 ‰	1,6 ‰
Taux d'équipement en places dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat) au 31.12.2016 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	4,1 ‰	3,7 ‰	4,7 ‰	4,2 ‰	3,8 ‰	3,7 ‰	4,0 ‰	3,6 ‰

Pages 26-27 :

Sources : Panorama statistique 2017 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; Insee, estimations de population).

- (1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places.
- (2) Les établissements classés en catégorie Fam sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents.
- (3) La catégorie «foyer d'accueil polyvalent» a été créée dans Finess dans le but d'attribuer un seul numéro Finess aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert, de l'accueil foyer de vie et de l'accueil médicalisé (et éviter ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes).
- (4) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement.
- (5) Services autonomes et services rattachés à un établissement.

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
 Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2017 pour 100 adultes de 20 à 64 ans	6 849 4,1 ‰	5 519 2,3 ‰	5 336 4,5 ‰	9 670 2,9 ‰	5 725 3,2 ‰	8 811 2,3 ‰	41 910 2,9 ‰	1 089 900 3,0 ‰
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2016*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	1,3 ‰	0,6 ‰	1,1 ‰	0,5 ‰	0,7 ‰	0,8 ‰	ND	0,9 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	2,2 ‰	0,9 ‰	1,3 ‰	0,6 ‰	1,1 ‰	1,1 ‰	ND	1,3 ‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2016*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	7,1 ‰	4,2 ‰	5,9 ‰	4,1 ‰	6,0 ‰	3,8 ‰	ND	4,3 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	5,7 ‰	3,6 ‰	4,2 ‰	2,7 ‰	4,4 ‰	3,8 ‰	ND	3,9 ‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2016*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	8,5 ‰	4,8 ‰	7,0 ‰	4,6 ‰	6,7 ‰	4,6 ‰	ND	5,6 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	7,9 ‰	4,5 ‰	5,5 ‰	3,4 ‰	5,4 ‰	5,0 ‰	ND	5,2 ‰

Sources : Drees, Caf, MSA, Insee (RP 2015)

*Sources : Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis) ; Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2017. Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

 VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2016 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME)								
<i>nombre d'établissements</i>	9	10	7	12	8	14	60	1 247
<i>nombre de places installées</i>	347	675	275	650	375	762	3 084	66 847
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés								
<i>nombre d'établissements</i>	1	2	1	1	3	2	10	197
<i>nombre de places installées</i>	25	57	7	60	29	54	232	5 459
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)								
<i>nombre d'établissements</i>	2	2	1	7	5	3	20	442
<i>nombre de places installées</i>	83	51	52	311	144	110	751	15 096
Instituts d'éducation motrice (IEM)								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	1	1	0	2	5	142
<i>nombre de places installées</i>	54	0	62	60	0	57	233	6 953
Établissements pour déficients sensoriels (1)								
<i>nombre d'établissements</i>	0	1	0	1	0	1	3	113
<i>nombre de places installées</i>	0	52	0	50	0	80	182	6 989
Établissements expérimentaux								
<i>nombre d'établissements</i>	3	0	1	1	1	0	0	93
<i>nombre de places installées</i>	46	0	12	24	10	0	0	1 204
Jardins d'enfants spécialisés								
<i>nombre d'établissements</i>	6	0	3	0	0	1	2	8
<i>nombre de places installées</i>	101	0	39	0	0	18	44	164
Structures d'accueil temporaire								
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	296
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) (2)								
<i>nombre de services</i>	5	12	5	18	12	17	69	1 692
<i>nombre de places installées</i>	265	270	164	601	271	449	2 020	50 095
Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) au 31.12.2016 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	7,2 ‰	7,6 ‰	7,6 ‰	8,6 ‰	7,8 ‰	6,8 ‰	6,0 ‰	6,5 ‰

Sources : Panorama statistique 2017 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; Insee, estimations de population)

- (1) Rassemblent trois types d'établissements ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients auditifs et visuels.
 (2) Services autonomes et services rattachés à un établissement.

VALEURS COMMENTÉES

Scolarité des enfants en situation de handicap

DONNÉES GÉNÉRALES

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
 Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2017 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	1 060 15,8 ‰	1 836 16,6 ‰	901 19,5 ‰	1 728 11,9 ‰	1 526 19,9 ‰	2 039 11,9 ‰	9 090 14,7 ‰	259 156 16,6 ‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2015)

Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018) (en %)	2,6 %	2,7 %	3,6 %	2,6 %	2,6 %	2,0 %	2,5 %	ND
<i>Filles</i>	1,8 %	1,7 %	2,5 %	1,6 %	1,7 %	1,3 %	1,6 %	
<i>Garçons</i>	3,3 %	3,5 %	4,7 %	3,6 %	3,4 %	2,6 %	3,3 %	
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018) (en %)	2,0 %	2,7 %	2,8 %	2,8 %	2,2 %	1,7 %	2,3 %	
<i>Filles</i>	1,5 %	1,8 %	1,7 %	1,7 %	1,4 %	1,2 %	1,5 %	
<i>Garçons</i>	2,5 %	3,7 %	4,0 %	3,8 %	3,0 %	2,3 %	3,1 %	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018) (en %)								ND
En classe ordinaire	58,0 %	74,8 %	64,5 %	73,2 %	64,8 %	56,6 %	66,1 %	
<i>Filles</i>	50,4 %	71,4 %	60,8 %	63,5 %	58,7 %	50,8 %	59,8 %	
<i>Garçons</i>	61,9 %	76,4 %	66,4 %	77,4 %	67,6 %	59,3 %	69,1 %	
En enseignement spécial	42,0 %	25,2 %	35,5 %	26,8 %	35,2 %	43,4 %	33,9 %	
<i>Filles</i>	49,6 %	28,6 %	39,2 %	36,5 %	41,3 %	49,2 %	40,2 %	
<i>Garçons</i>	38,1 %	23,6 %	33,6 %	22,6 %	32,4 %	40,7 %	30,9 %	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018) (en %)								
En classe ordinaire	56,5 %	72,6 %	65,4 %	76,4 %	55,8 %	50,2 %	64,9 %	
<i>Filles</i>	41,8 %	64,3 %	52,2 %	68,0 %	51,9 %	38,8 %	54,8 %	
<i>Garçons</i>	65,5 %	76,5 %	71,0 %	80,1 %	57,7 %	56,0 %	69,7 %	
En enseignement spécial	43,5 %	27,4 %	34,6 %	23,6 %	44,2 %	49,8 %	35,1 %	
<i>Filles</i>	58,2 %	35,7 %	47,8 %	32,0 %	48,1 %	61,2 %	45,2 %	
<i>Garçons</i>	34,5 %	23,5 %	29,0 %	19,9 %	42,3 %	44,0 %	30,3 %	

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

 VALEURS COMMENTÉES

Scolarité des enfants en situation de handicap

DONNÉES GÉNÉRALES

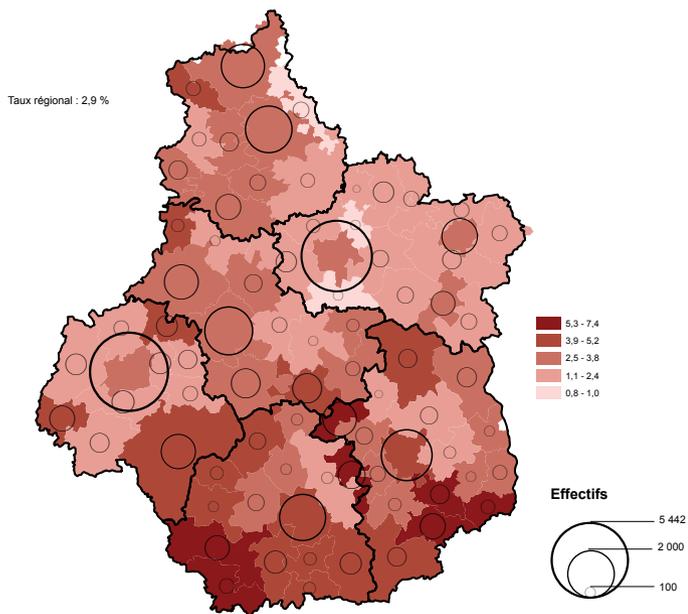
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nature des troubles ou atteintes des élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (effectifs et en %)								
<i>Troubles intellectuels et cognitifs</i>	510 45,5 %	944 42,1 %	514 47,1 %	1 085 37,9 %	655 48,1 %	1 542 63,4 %	5 250 47,3 %	ND
<i>Troubles du psychisme</i>	310 27,7 %	252 11,3 %	383 35,1 %	622 21,7 %	234 17,2 %	270 11,1 %	2 071 18,6 %	
<i>Troubles du langage et de la parole</i>	90 8,0 %	267 11,9 %	66 6,0 %	488 17,0 %	220 16,2 %	219 9,0 %	1 350 12,2 %	
<i>Troubles moteurs y compris les dyspraxies</i>	100 8,9 %	80 3,6 %	49 4,5 %	181 6,3 %	80 5,9 %	158 6,5 %	648 5,8 %	
<i>Troubles viscéraux</i>	10 0,9 %	6 0,3 %	ND 0,4 %	13 0,5 %	21 1,5 %	37 1,5 %	91 0,8 %	
<i>Troubles visuels</i>	12 1,1 %	30 1,3 %	14 1,3 %	50 1,7 %	18 1,3 %	47 1,9 %	171 1,5 %	
<i>Troubles auditifs</i>	46 4,1 %	63 2,8 %	22 2,0 %	74 2,6 %	34 2,5 %	111 4,6 %	350 3,2 %	
<i>Plusieurs troubles associés</i>	27 2,4 %	389 17,4 %	27 2,5 %	179 6,3 %	88 6,5 %	41 1,7 %	751 6,8 %	
<i>Autres troubles</i>	15 1,3 %	209 9,3 %	12 1,1 %	172 6,0 %	12 0,9 %	9 0,4 %	429 3,9 %	
Total	1 120 100 %	2 240 100 %	1 091 100 %	2 864 100 %	1 362 100 %	2 434 100 %	11 111 100 %	

Source: Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES

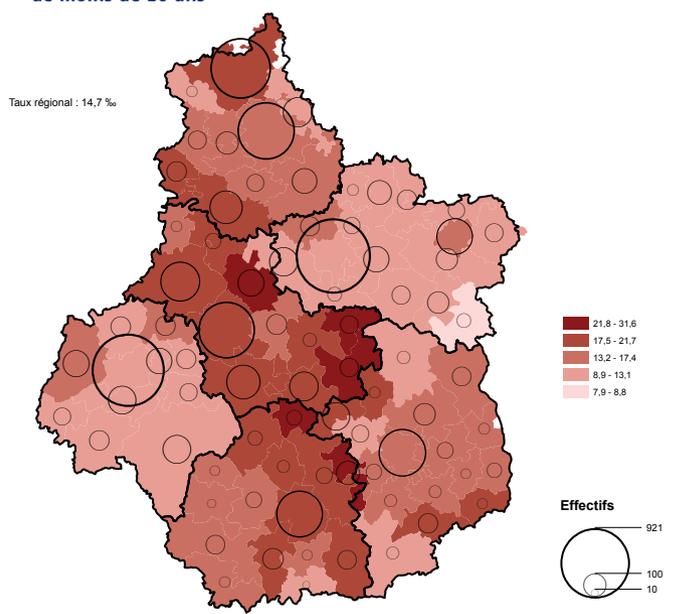


17 Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2017 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2015) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

18 Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2017 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2015) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



5 Personnes âgées

L'espérance de vie à 60 ans en France au 1^{er} janvier 2017 est de 23,2 ans chez les hommes et 27,6 ans chez les femmes. **En région, ce sont les habitants de l'Indre-et-Loire qui ont l'espérance de vie la plus élevée** (23,8 ans chez les hommes et 28,1 ans chez les femmes). À l'inverse, les **habitants de l'Indre ont l'espérance de vie à 60 ans la plus faible** des départements du Centre-Val de Loire (21,9 ans chez les hommes et 26,5 ans chez les femmes).

Au recensement de population de 2015, les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules** [👤] **en région Centre-Val de Loire représentent 37,8% des personnes âgées de 75 ans et plus** (21,6% des hommes de 75 ans et plus et 48,1% des femmes de 75 ans et plus). Le **taux national** de personnes âgées vivant seules est de **38,5%**. Le nombre de personnes âgées vivant seules en région a progressé de 6,3% entre les recensements de 2010 et 2015 (+6,1% au niveau national). Cette progression s'explique en partie par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Les personnes âgées vivent donc de plus en plus longtemps à domicile. En région, le département de l'Indre a la part de personnes âgées vivant seules la plus élevée des départements (39,6%). À l'inverse, le Loir-et-Cher a la plus faible (37,0%).

Au total, en 2015, **89,8% des personnes âgées de la région vivent à leur domicile et 10,0% dans un établissement** social de court-séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, une résidence autonomie ou une résidence sociale (contre 90,2% et 9,5% au niveau national).

Fin 2016, la **région dispose de 29386 places d'accueil de personnes âgées en Ehpad** [🏠], auxquelles s'ajoutent **3275 places en résidence autonomie et 274 en maison de retraite non Ehpad**. Le **taux d'équipement en places dans les Ehpad de la région est ainsi de 107,7** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit un **taux supérieur au niveau national** (100,4 ‰). Il varie en région de 101,3 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 117,2 ‰ dans le Loir-et-Cher. **Pour les structures d'hébergement non Ehpad, le taux d'équipement régional en places pour personnes âgées est de 18,0‰** (24,9‰ au niveau national). L'Indre a le taux le plus faible (11,5‰) tandis que celui de l'Indre-et-Loire est pratiquement deux fois plus élevé que son département voisin (22,0‰). L'offre régionale est complétée par **1349 lits et places en unité de soins de longue durée (USLD)**.

Les différents établissements d'accueil de la région proposent, fin 2016, **979 places d'hébergement temporaire** [🏠] et **553 places d'accueil de jour**.

Les **bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa)** [👤] [🏠] représentent, fin 2016, au **niveau national, 20,9% des personnes âgées (12,1% des personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile et 8,7% bénéficiaires de l'Apa en établissement)**. En région, le taux de bénéficiaires de l'Apa varie de 16,7% dans l'Indre-et-Loire à 22,1% dans le Loir-et-Cher; ce dernier présentant les proportions de bénéficiaires de l'Apa à domicile et en établissement les plus importantes des départements de la région (respectivement 11,8% et 10,3%).

Des aides peuvent être accordées aux personnes âgées pour les actes de la vie quotidienne. Ainsi, au 31 décembre 2017, **10 537 personnes âgées de la région bénéficient d'une aide financière permettant de recourir à une aide ménagère à domicile** [👤] [🏠] [👤], soit un **taux de 38,3 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus** (20,8 ‰ pour les hommes et 49,5 ‰ pour les femmes). Le nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une aide financière permettant de recourir à une aide ménagère à domicile a augmenté en région de 22,9% entre fin 2016 et fin 2017. À l'échelle des départements, de grosses disparités sont relevées quant aux proportions de bénéficiaires. Si le taux n'est que de 18,1 ‰ dans l'Eure-et-Loir, il est de 74,0 ‰ dans l'Indre.

L'**indice de grand vieillissement** [👤] [👤] [👤] mesuré en 2015 en **région est de 49,6 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans** (38,5 chez les hommes et 59,4 chez les femmes). **L'indice est de 46,7 au niveau national** (35,4 chez les hommes et 56,3 chez les femmes). Ce dernier a progressé entre les recensements de population de 2010 et 2015 de 1,6% en région (0,9% au niveau national). Il varie en région de 47,5 dans le Loiret à 52,8 dans l'Indre.

Au 31 décembre 2017, la **région Centre-Val de Loire compte 12 500 allocataires du minimum vieillesse** [👤] [👤] [👤], soit un **taux de 23,2 bénéficiaires pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus** (24,7‰ chez les hommes de 65 ans et plus et 22,2‰ chez les femmes). Le Loir-et-Cher est le département de la région comptant, en proportion, le moins de bénéficiaires du minimum vieillesse tandis que le Cher est le département en ayant le plus (respectivement 18,5‰ et 26,5‰). La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certaines communautés de communes rurales du sud de la région ■

1. Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les résidences autonomie (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-dans-un-logement-independant-et-beneficier-de-services/les-logements>) proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
2. L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
3. Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa), administrée et financée principalement par les Conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
4. Il s'agit ici du nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour permettre aux personnes âgées de recourir à une aide ménagère à domicile. Ne sont pris en compte ici que les bénéficiaires d'une aide CARSAT ou MSA et ne sont donc pas pris en compte les bénéficiaires de l'APA qui bénéficient par ailleurs le plus souvent aussi de cette prestation.
5. L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âges des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
6. Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace, pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
19 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2015	14 311 38,4 %	15 147 37,2 %	12 282 39,6 %	23 648 37,6 %	14 887 37,0 %	23 613 37,6 %	103 888 37,8 %	2 310 925 38,5 %
<i>hommes</i>	3 182 22,1 %	3 401 21,4 %	2 941 24,7 %	4 928 20,2 %	3 522 22,0 %	5 218 21,2 %	23 191 21,6 %	494 559 21,7 %
<i>femmes</i>	11 129 48,6 %	11 746 47,3 %	9 341 49,0 %	18 720 48,6 %	11 365 46,9 %	18 395 48,1 %	80 697 48,1 %	1 816 366 48,7 %
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2015 (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
Vivant en logement ordinaire	33 318 89,4 %	36 494 89,6 %	27 847 89,8 %	56 789 90,3 %	35 764 88,9 %	56 657 90,1 %	246 868 89,8 %	5 420 799 90,2 %
<i>hommes</i>	13 396 93,0 %	14 843 93,4 %	11 143 93,4 %	22 899 94,0 %	14 859 92,8 %	23 096 93,9 %	100 235 93,5 %	2 134 712 93,7 %
<i>femmes</i>	19 921 87,1 %	21 651 87,2 %	16 704 87,6 %	33 890 88,0 %	20 906 86,3 %	33 561 87,7 %	146 633 87,4 %	3 286 087 88,1 %
Vivant en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer ou une résidence sociale	3 938 10,6 %	4 125 10,1 %	3 118 10,1 %	5 917 9,4 %	4 380 10,9 %	6 131 9,8 %	27 609 10,0 %	573 436 9,5 %
<i>hommes</i>	999 6,9 %	1 043 6,6 %	765 6,4 %	1 450 5,9 %	1 130 7,1 %	1 457 5,9 %	6 844 6,4 %	140 646 6,2 %
<i>femmes</i>	2 940 12,8 %	3 082 12,4 %	2 353 12,3 %	4 467 11,6 %	3 250 13,4 %	4 674 12,2 %	20 765 12,4 %	432 790 11,6 %
Autre	0,1 %	0,3 %	0,1 %	0,3 %	0,3 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %
20 Indice de grand vieillissement en 2015 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	48,2	48,4	52,8	50,7	52,0	47,5	49,6	46,7
<i>hommes</i>	36,2	37,5	40,3	39,8	41,0	37,1	38,5	35,4
<i>femmes</i>	58,8	58,1	63,8	59,9	61,8	56,6	59,4	56,3
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2015	16,7 %	17,1 %	18,0 %	17,9 %	18,2 %	16,6 %	17,4 %	16,4 %
<i>hommes</i>	12,0 %	13,1 %	13,2 %	13,5 %	14,0 %	12,5 %	13,0 %	11,9 %
<i>femmes</i>	20,4 %	20,2 %	21,6 %	21,1 %	21,4 %	19,7 %	20,6 %	19,7 %
Espérance de vie à 60 ans au 1er janvier 2017*							ND	
<i>hommes</i>	22,6	22,8	21,9	23,8	23,2	23,1		23,2
<i>femmes</i>	26,8	27,3	26,5	28,1	26,9	27,5		27,6

Source : Insee (RP 2015)

*Sources : Insee, estimations de population, État civil

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2016 (publiques ou privées)

Types d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Maison de retraite non Ehad								
<i>nombre d'établissements</i>	2	2	2	4	1	2	13	332
<i>nombre de places installées</i>	16	46	44	93	20	55	274	7 493
Résidence autonomie (1)								
<i>nombre d'établissements</i>	13	7	7	30	12	15	84	2 272
<i>nombre de places installées</i>	563	327	154	1 081	400	750	3 275	110 471
Ehad								
<i>nombre d'établissements</i>	42	47	42	64	51	68	314	7 379
<i>nombre de places installées</i>	4 187	4 280	3 347	6 348	4 661	6 563	29 386	601 009
Hébergement temporaire								
<i>nombre de places installées (2)</i>	127	106	106	256	143	241	979	16 177
Accueil de jour								
nombre de places installées (3)	84	51	46	157	96	119	553	22 075
Soins de longue durée (USLD) (4)								
<i>nombre d'établissements</i>	6	4	4	2	2	5	23	590
<i>nombre de lits</i>	277	222	155	205	160	330	1 349	30 964
Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2016 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)	23,1 ‰	14,7 ‰	11,5 ‰	22,0 ‰	14,6 ‰	18,3 ‰	18,0 ‰	24,9 ‰
Taux d'équipement en places dans les Ehad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2016	112,7 ‰	105,8 ‰	109,1 ‰	101,3 ‰	117,2 ‰	105,7 ‰	107,7 ‰	100,4 ‰

Sources : Panorama statistique 2017 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess, SAE; Insee, estimations de population)

- (1) Résidence autonomie anciennement logement-foyer
- (2) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement
- (3) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées
- (4) Source SAE - Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

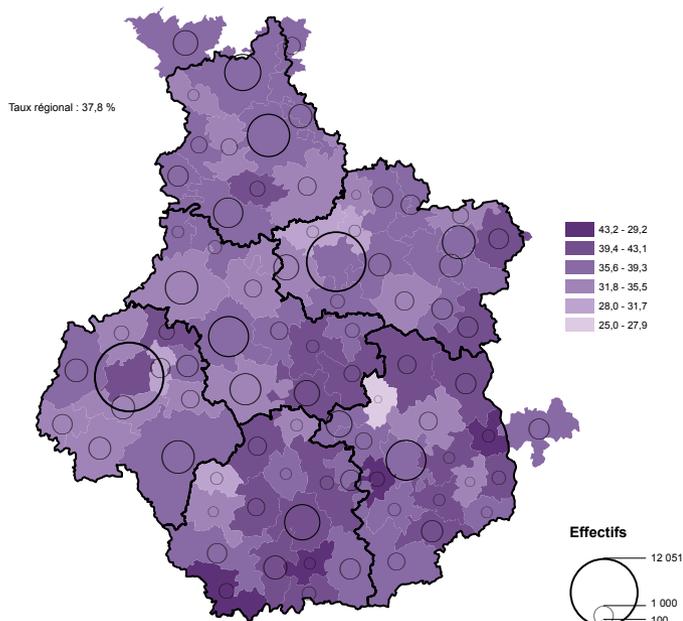
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2016	19,7 %	17,5 %	17,2 %	16,7 %	22,1 %	17,8 %		20,9 %
Bénéficiaires de l'Apa à domicile en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2016	9,9 %	8,6 %	8,6 %	9,0 %	11,8 %	8,4 %	ND	12,1 %
Bénéficiaires de l'Apa en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2016	9,8 %	8,9 %	8,7 %	7,7 %	10,3 %	9,4 %		8,7 %
21 Nombre d'allocataires du minimum vieillesse** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2017)	1 945	1 596	1 524	2 967	1 421	3 047	12 500	ND
	26,5 ‰	19,6 ‰	26,1 ‰	24,4 ‰	18,5 ‰	24,2 ‰	23,2 ‰	
<i>hommes</i>	872	775	621	1 273	646	1 540	5 727	
	27,4 ‰	21,9 ‰	24,8 ‰	24,6 ‰	19,4 ‰	28,2 ‰	24,7 ‰	
<i>femmes</i>	1 073	821	903	1 694	775	1 507	6 773	
	25,8 ‰	17,9 ‰	27,0 ‰	24,2 ‰	17,9 ‰	21,1 ‰	22,2 ‰	
22 Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2017)	1 416	737	2 296	3 102	1 136	1 850	10 537	
	38,0 ‰	18,1 ‰	74,0 ‰	49,3 ‰	28,2 ‰	29,4 ‰	38,3 ‰	
<i>hommes</i>	261	126	528	665	277	369	2 226	
	18,1 ‰	7,9 ‰	44,3 ‰	27,3 ‰	17,3 ‰	15,0 ‰	20,8 ‰	
<i>femmes</i>	1 155	611	1 768	2 437	859	1 481	8 311	
	50,5 ‰	24,6 ‰	92,7 ‰	63,3 ‰	35,5 ‰	38,7 ‰	49,5 ‰	

*Source: Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis); Drees, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2017

**Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2015)

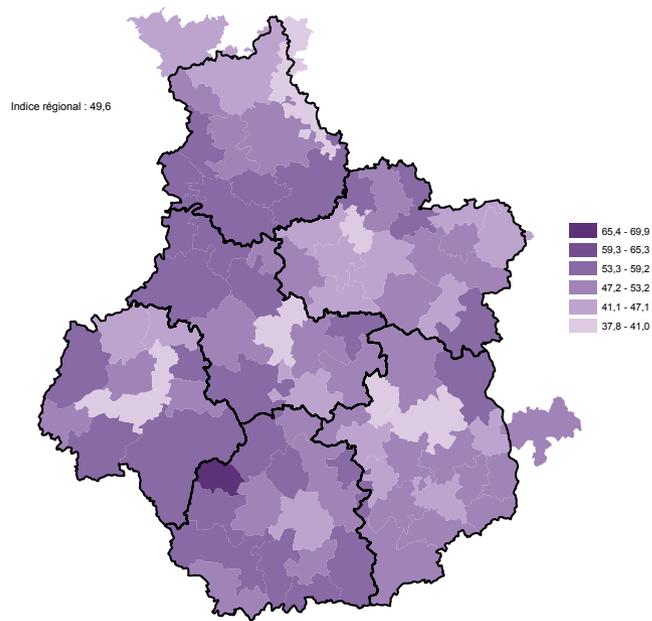


19 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2015



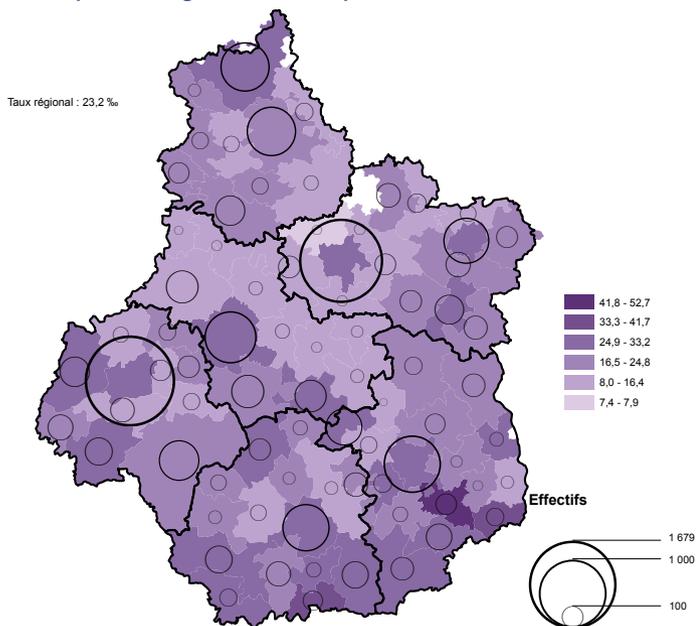
Sources: Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

20 Indice de grand vieillissement en 2015



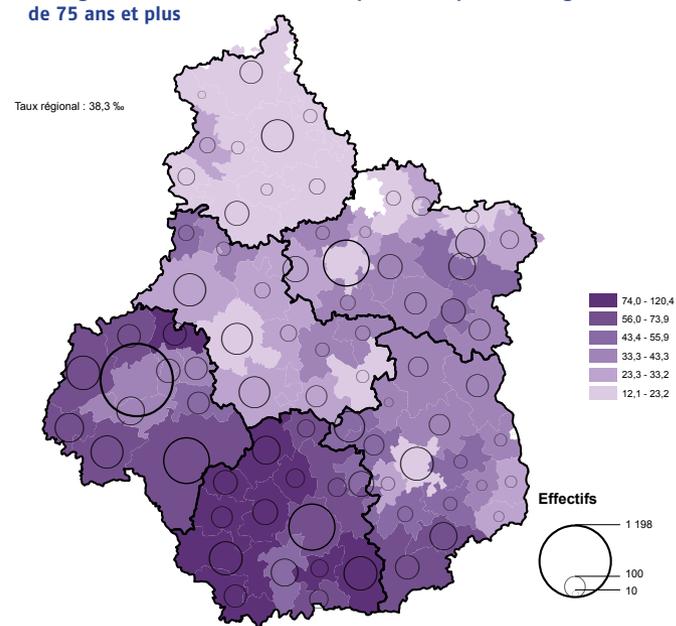
Sources: Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

21 Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2017 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

22 Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2017 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2015) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

Le **taux de pauvreté** ⁽¹⁾  de la **région Centre-Val de Loire en 2015 est inférieur à celui du niveau national** (respectivement 13,2% en région contre 14,9% en France hexagonale). À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (12,1%). À l'inverse, les départements du Cher et de l'Indre ont le taux le plus élevé (14,7%). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans reste la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (21,9% en Centre-Val de Loire et 23,0% en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. Au niveau national, en 2015, le taux de pauvreté des communes rurales est de 10,1%, 12,3% pour les unités urbaines de moins de 20 000 habitants, 17,9% pour les unités urbaines de 20 000 à moins de 200 000 habitants et 17,2% dans les unités urbaines de 200 000 habitants et plus (sauf agglomération parisienne: 13,6%). La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés sur les unités urbaines intermédiaires (comprises entre 20 000 et moins de 200 000 habitants): Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Pithiviers, Montargis, Châteaudun, Gien, etc. mais aussi sur des plus petites: CC de la Marche Occitane, CC des Trois Provinces, CC de la Marche Berrichonne.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

La **région** compte au 31 décembre 2017 près de **472 500 allocataires**, ce qui représente **41,2% des ménages**. Au total, **46,8% de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 41,0% dans l'Indre à 49,2% dans le Loiret.

Au 31 décembre 2017, le **RSA** ⁽²⁾  concerne **57 338 allocataires de la région** (nombre d'allocataires globalement stable par rapport à fin 2016), soit un **taux de bénéficiaires de 3,6 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,1% au niveau national)**. Le **RSA majoré** est attribué en région à **7 233 allocataires** (12,6% de l'ensemble des allocataires du RSA) et le **RSA non majoré à 50 047 allocataires** (87,3%). Le taux d'allocataires du RSA varie en région de 3,0% dans l'Eure-et-Loir à 5,0% dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA sont d'une manière générale plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

Le **Centre-Val de Loire** compte à la fin de l'année 2017, **9,4 allocataires du RSA majoré pour 100 familles monoparentales**. Le

taux est de 8,9% au niveau national et varie en région de 7,8% dans l'Eure-et-Loir à 11,5% dans le Cher.

Fin 2017, près de **105 500 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité**.

L'**allocation de soutien familial (ASF)** ⁽³⁾  est délivrée, fin 2017, à plus de **25 000 allocataires de la région**, soit un taux de **7,2 bénéficiaires pour 100 familles monoparentales (7,5% au niveau national)**. Entre fin 2016 et fin 2017, le nombre d'allocataires de l'ASF en région a augmenté de 3,4%. Le taux varie en région de 6,0% dans l'Eure-et-Loir à 8,2% dans l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

Au 31 décembre 2017, l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** ⁽⁴⁾ est délivrée en **région Centre-Val de Loire à 15 276 allocataires**, ce qui représente **11,7 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (11,4‰ au niveau national). Le taux varie en région de 10,1‰ dans l'Indre-et-Loire à 15,6‰ dans le Cher. Le nombre d'allocataires en région a diminué de 8,1% entre la fin de l'année 2016 et la fin de l'année 2017.

L'**allocation temporaire d'attente (ATA)** ⁽⁵⁾ concerne, en **région Centre-Val de Loire**, au 31 décembre 2017, **287 bénéficiaires**, soit 25,6% d'allocataires de moins qu'en 2016.

Fin 2016, la **région compte 2 236 allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** ⁽⁶⁾ , soit un **taux de 2,0 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 20 à 59 ans (**2,8‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,5‰ dans l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher à 3,5‰ dans l'Indre. Une offre de logement dans le parc locatif social ⁽⁷⁾ permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. Au 1^{er} janvier 2017, la **région compte 193 528 logements sociaux**, soit une **densité de 16,9 logements sociaux pour 100 résidences principales** (17,1% en France hexagonale).

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus ⁽⁸⁾. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1^{er} poste de dépenses des foyers français.

Au total, **plus de 229 000 résidents de la région ont bénéficié d'au moins une allocation logement (ALS, ALF, APL)** ⁽⁹⁾  au 31 décembre 2017, ce qui représente **199,9 bénéficiaires pour 1000 ménages**

(222,7% en France hexagonale). Le taux varie en région de 162,1‰ dans l'Eure-et-Loir à 235,8‰ dans l'Indre-et-Loire. Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région ■

1. Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
2. Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
3. L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
5. L'allocation temporaire d'attente (ATA) est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion. À compter du 1^{er} novembre 2015, les demandeurs d'asile (toutes procédures confondues), les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que les ressortissants étrangers admis au séjour sur le fondement de l'article L.316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) sont concernés par l'allocation demandeur d'asile (ADA) et sont transférés vers l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides, les salariés expatriés et les détenus libérés demeurent à la charge de Pôle emploi au titre de l'ATA.
6. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
7. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...). Le parc locatif des bailleurs sociaux pris en compte ici intègre également les logements non conventionnés des SEM.
8. Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20% de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

DONNÉES GÉNÉRALES

23

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2015	14,7 %	12,1 %	14,7 %	12,5 %	12,8 %	13,4 %	13,2 %	14,9 %
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2015								
<i>Moins de 30 ans</i>	25,0 %	19,0 %	24,6 %	22,6 %	21,1 %	21,4 %	21,9 %	23,0 %
<i>De 30 à 39 ans</i>	19,2 %	14,7 %	18,8 %	15,1 %	16,8 %	17,0 %	16,5 %	17,4 %
<i>De 40 à 49 ans</i>	18,1 %	14,6 %	18,3 %	14,5 %	16,2 %	16,1 %	15,9 %	17,6 %
<i>De 50 à 59 ans</i>	14,9 %	11,9 %	15,3 %	12,1 %	13,0 %	12,1 %	12,8 %	14,8 %
<i>De 60 à 74 ans</i>	8,8 %	7,3 %	8,8 %	7,1 %	6,8 %	8,1 %	7,7 %	9,5 %
<i>75 ans ou plus</i>	7,8 %	5,8 %	9,5 %	6,7 %	6,3 %	5,6 %	6,7 %	8,4 %
Nombre total d'allocataires au 31.12.2017 pour 100 ménages	57 053 40,1 %	71 632 39,2 %	39 695 37,6 %	123 347 44,8 %	57 052 38,4 %	123 594 42,3 %	472 373 41,2 %	ND
Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2017 pour 100 personnes	136 028 44,0 %	205 012 47,2 %	91 949 41,0 %	293 517 48,5 %	147 675 44,3 %	331 508 49,2 %	1 205 689 46,8 %	ND
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2017	9 300	8 005	4 856	13 392	6 898	14 887	57 338	1 653 100
<i>dont RSA majoré</i>	1 081	975	673	1 663	759	2 082	7 233	190 900
<i>dont RSA non majoré</i>	8 207	7 023	4 176	11 719	6 133	12 789	50 047	1 461 300
Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2017	13 478	14 443	10 029	27 021	13 596	26 929	105 496	2 670 200
Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2017 pour 100 personnes de 15 à 64 ans	9 300 5,0 %	8 005 3,0 %	4 856 3,7 %	13 392 3,6 %	6 898 3,5 %	14 887 3,6 %	57 338 3,6 %	1 653 100 4,1 %
Nombre d'allocataires du RSA majoré au 31.12.2017 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	1 081 11,5 %	975 7,8 %	673 10,7 %	1 663 8,9 %	759 8,4 %	2 082 9,9 %	7 233 9,4 %	190 900 8,9 %
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50 % des revenus au 31.12.2017 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	31 598 67,4 %	48 994 77,5 %	22 355 69,9 %	72 299 73,7 %	35 440 74,2 %	78 277 75,0 %	288 963 73,6 %	7 336 217 71,5 %
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2017 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9 329 19,9 %	8 255 13,1 %	5 424 17,0 %	15 183 15,5 %	7 032 14,7 %	14 779 14,2 %	60 002 15,3 %	1 761 537 17,2 %
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2017 pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans	2 367 15,6 ‰	2 472 11,1 ‰	1 530 14,4 ‰	3 181 10,1 ‰	1 926 11,9 ‰	3 800 10,8 ‰	15 276 11,7 ‰	388 151 11,4 ‰
Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA) (1)* au 31.12.2017	34	48	12	79	26	88	287	7 284
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2016 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans	377 2,8 ‰	288 1,5 ‰	329 3,5 ‰	397 1,5 ‰	217 1,5 ‰	628 2,1 ‰	2 236 2,0 ‰	79 600 2,8 ‰

24

Sources : Caf, MSA au 31.12.2017, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2017, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2017, Dreal Centre-Val de Loire (SOEs, RPLS au 1^{er} janvier 2017), Insee (RP 2015), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

*Sources : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA), données brutes

** Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage au 31.12.2017	ND	ND						
Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2017 pour 100 résidences principales	21 381 15,0 %	32 120 17,6 %	17 948 17,0 %	50 040 18,2 %	21 259 14,3 %	50 801 17,4 %	193 549 16,9 %	4 844 500 17,1 %
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2017 pour 1 000 ménages	13 461 94,6 ‰	15 603 85,4 ‰	10 552 99,9 ‰	31 552 114,6 ‰	12 863 86,5 ‰	30 832 105,6 ‰	114 863 100,2 ‰	2 868 662 101,4 ‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2017 pour 1 000 ménages	9 262 65,1 ‰	7 335 40,2 ‰	6 132 58,1 ‰	26 184 95,1 ‰	8 109 54,5 ‰	18 711 64,1 ‰	75 733 66,1 ‰	2 294 686 81,1 ‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2017 pour 1 000 ménages	5 544 39,0 ‰	6 676 36,5 ‰	3 629 34,4 ‰	7 176 26,1 ‰	4 905 33,0 ‰	10 631 36,4 ‰	38 561 33,6 ‰	1 133 921 40,1 ‰
25 Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2017 pour 1 000 ménages	28 267 198,7 ‰	29 614 162,1 ‰	20 313 192,3 ‰	64 912 235,8 ‰	25 877 174,0 ‰	60 174 206,1 ‰	229 157 199,9 ‰	6 297 269 222,7 ‰
26 Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2017 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 153 8,0 %	3 733 6,0 %	2 219 8,2 %	6 011 7,4 %	2 888 6,6 %	7 082 7,4 %	25 086 7,2 %	676 506 7,5 %
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2017 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	9 008 229,4 ‰	14 189 226,5 ‰	5 843 216,1 ‰	18 420 226,5 ‰	9 655 221,8 ‰	22 603 236,6 ‰	79 718 228,2 ‰	2 009 812 222,1 ‰

(1) Information relative à la suppression de l'ATA à compter du 1^{er} septembre 2017 :

S'inscrivant dans le cadre de la réforme des minima sociaux, et pris en application de l'article 87 de la loi de finances pour 2017 du 29 décembre 2016, le décret n° 2017-826 du 5 mai 2017 prévoit la suppression de l'allocation temporaire d'attente (ATA) à compter du 1^{er} septembre 2017.

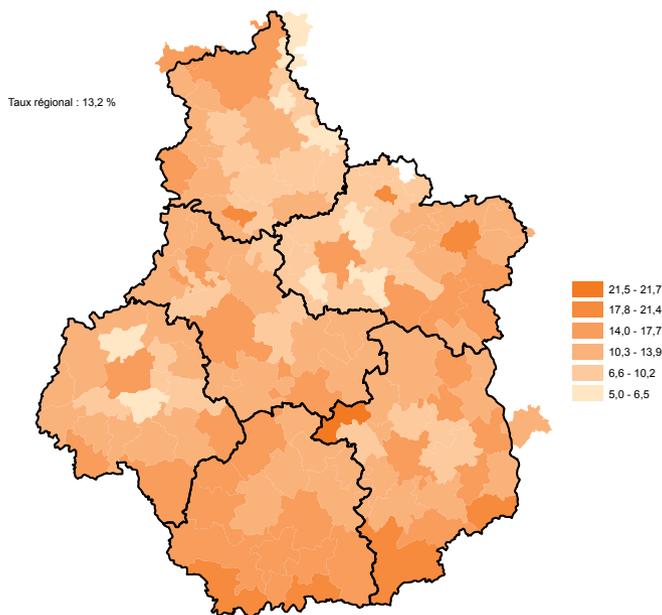
Aucune ouverture de droit au titre de l'ATA ne pourra plus être prononcée à compter du 1^{er} septembre 2017, et ce, pour toutes les catégories. Les personnes qui étaient jusqu'alors concernées par cette allocation devront désormais faire valoir leur droit au titre du revenu de solidarité active (RSA), de la garantie jeune ou du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi. Toutefois, les bénéficiaires de l'ATA qui ont des droits ouverts antérieurement au 1^{er} septembre 2017 continuent de percevoir cette allocation dans la limite de sa durée réglementaire. Les bénéficiaires de l'ATA qui bénéficient du dispositif d'intéressement au 1^{er} septembre 2017 continuent de percevoir ce dernier dans les conditions prévues avant l'entrée en vigueur de la réforme et jusqu'à expiration de leurs droits.

 VALEURS COMMENTÉES



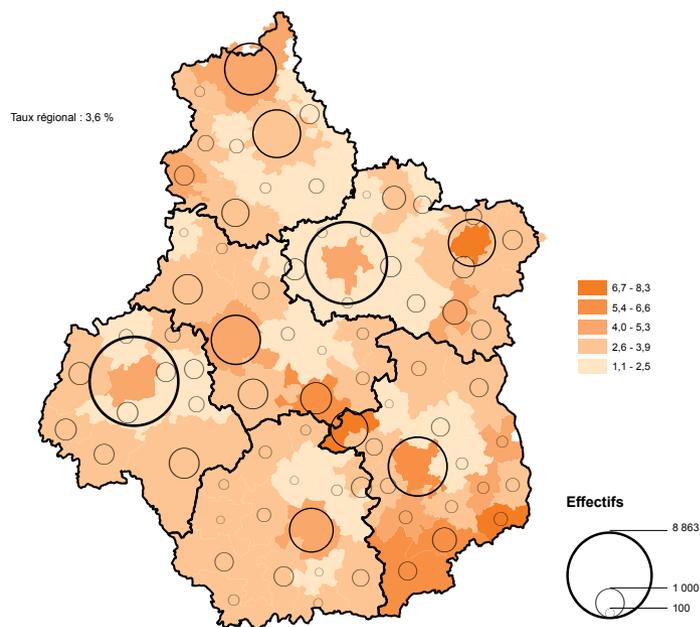
CARTOGRAPHIE

23 Taux de pauvreté en 2015 (en %)



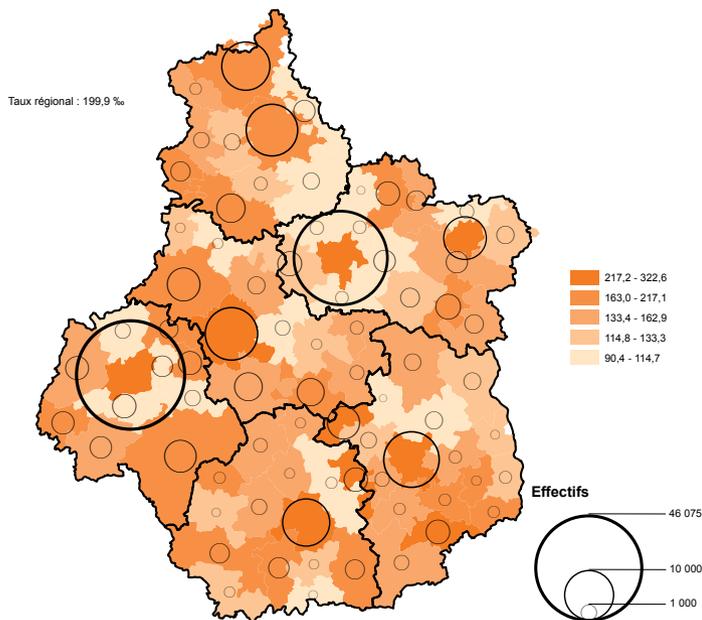
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2017 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans



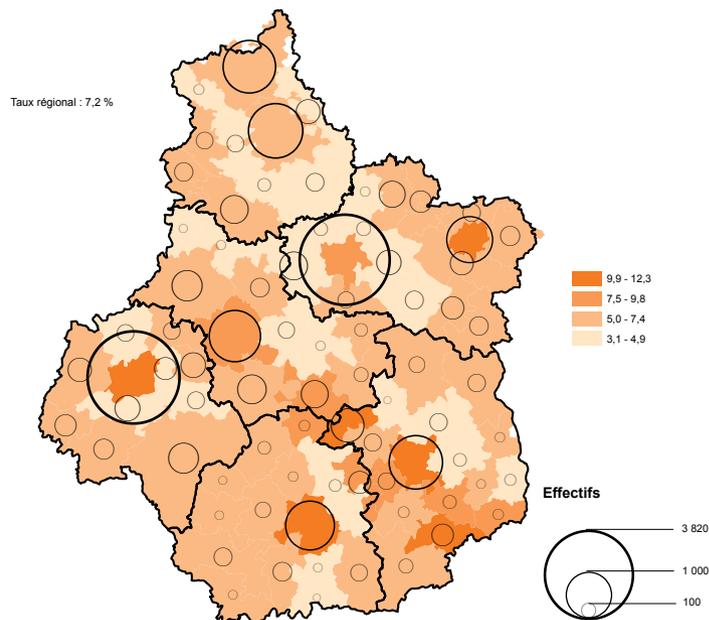
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2015) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2017 pour 1000 ménages



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2015) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

26 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2017 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2015) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

7 Adultes et familles en difficulté

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme «115», numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale** offrent, fin 2016, en **Centre-Val de Loire, 4085 places d'hébergement social** (Cada⁽¹⁾, CHRS⁽²⁾, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et **5240 places en logement accompagné⁽³⁾** (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

La **région** dispose, fin 2016, de **2258 places d'hébergement**, dont **1189 d'urgences** (52,7%), **945 d'insertion** (41,9%) et **124 de stabilisation⁽⁴⁾** (5,5%).

Le **taux d'équipement en places d'hébergement est de 1,8 place pour 1000 adultes** de 20 à 59 ans dans la **région** à la fin de l'année 2016. Il est de 2,3‰ au niveau national. Le taux varie à l'échelle des départements de la région de 0,9‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,9‰ dans le Loiret.

La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)⁽⁵⁾** concerne, en 2017, près de **180 000 résidents de la région Centre-Val de Loire**, soit un **taux de bénéficiaires de la CMUC de 7,0%** (7,5% au niveau national). L'Eure-et-Loir est le département de la région ayant le plus faible taux de bénéficiaires (6,2%). À l'inverse, le Loiret a le taux le plus élevé (7,9%).

En 2016, **52 785 habitants de la région Centre-Val de Loire** ont bénéficié d'une **aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)⁽⁶⁾**, ce qui représente **2,0% de la population régionale** (1,9% au niveau national). 1,7% de la population du Loir-et-Cher a bénéficié d'une aide au paiement d'une complémentaire santé en 2016 et 2,3% de la population du Loiret.

Fin 2017, 5905 habitants de la région bénéficient d'une aide médicale d'État⁽⁷⁾ ■

1. Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.

2. Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types: en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit «tout public» (jeunes errants, grands exclus,...) (Étude ORS/Creai, «Les usagers des CHRS: profils et parcours vers le logement», mars 2013, 76 p).

3. Le terme «**logement accompagné**» recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.

4. L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.

5. La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.

6. L'**aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)** est réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMUC. Elle donne droit, durant un an, à une aide financière pour payer un contrat de complémentaire santé qui permet de faciliter l'accès aux soins en prenant en charge la part complémentaire des dépenses de santé. Cette aide permet de réduire, et dans certains cas de prendre en charge totalement, le montant de la cotisation annuelle. Lors des visites chez le médecin, l'ACS permet également de bénéficier d'une dispense totale d'avance des frais.

7. L'**Aide médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale.

La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.

L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire.

Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100% pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 31.12.2016 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) <i>nombre de lits, places</i>	122	141	68	234	152	322	1 039	42 131
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) <i>nombre de lits, places</i>	247	242	138	260	357	518	1 762	33 377
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale <i>nombre de lits, places</i>	55	50	61	243	164	621	1 194	33 340
Centres provisoires d'hébergement (CPH) <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	50	0	40	90	1 817
Logement accompagné								
Autres résidences sociales <i>nombre de lits, places</i>	329	728	274	436	515	594	2 876	93 455
Maisons relais, pensions de famille <i>nombre de lits, places</i>	80	91	67	129	92	163	622	14 034
Foyers de jeunes travailleurs (1) <i>nombre de lits, places</i>	0	88	60	269	0	198	615	38 610
Foyers de travailleurs migrants (1) <i>nombre de lits, places</i>	164	51	0	321	0	591	1 127	45 752
Nombre de places d'hébergement (2)	177	194	139	477	316	955	2 258	75 494
<i>Dont urgences</i>	55	73	71	229	144	617	1 189	34 826
<i>Dont stabilisation</i>	4	10	0	14	20	76	124	7 835
<i>Dont insertion</i>	118	111	68	234	152	262	945	32 833
Taux d'équipement en places d'hébergement au 31.12.2016 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,2 ‰	0,9 ‰	1,4 ‰	1,6 ‰	2,0 ‰	2,9 ‰	1,8 ‰	2,3 ‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) au cours de l'année 2016 (régime général) (pour 100 habitants)	5 867 1,8 %	8 966 2,0 %	4 888 2,1 %	11 659 1,9 %	5 705 1,7 %	15 700 2,3 %	52 785 2,0 %	1 262 426 1,9 %
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) en 2017 (pour 100 habitants)	24 319 7,8 %	26 726 6,2 %	15 418 6,8 %	37 900 6,3 %	22 217 6,7 %	53 098 7,9 %	179 678 7,0 %	4 791 414 7,5 %
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)* au 31.12.2017	381	1 117	239	1 609	443	2 116	5 905	ND

Sources : Panorama statistique 2017 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Sources : Drees, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, ELP 2016 ; DRJSCS ; DGCS), Fonds CMU, *CPAM

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale

(2) En CHRS et Centre d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale

VALEURS COMMENTÉES

8 Protection de l'enfance

La région compte, fin 2016, **2960 places d'accueil⁽¹⁾ pour enfants et adolescents en difficulté sociale**, soit un **taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 4,8 places pour 1000 jeunes de 0-20 ans**. Le taux est de 4,2‰ au niveau national. Il varie en région de 3,1‰ dans le Cher à 7,4‰ dans l'Eure-et-Loir.

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

Fin 2016, au **niveau national, 50,8% des mesures d'aide sociale à l'enfance ont concerné des mesures de placements** (enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (Ase) et placements directs). À l'échelle des départements de la région, le taux le plus faible est relevé dans le Loiret (29,0%) et le plus élevé dans le Cher (54,7%).

Les actions éducatives regroupent :

- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés ainsi qu'à leurs familles,
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

En **France hexagonale**, fin 2016, **9,0% des placements sont des placements directs**. En région, il varie entre 3,1% dans l'Indre-et-Loire et 10,3% dans le Loir-et-Cher.

Au total, les **mesures d'aide sociale à l'enfance** (mesures de placements et actions éducatives) concernent **1,9% des enfants âgés de 0 à 20 ans en France**, fin 2016. Cela concerne, dans les départements de la région, 1,5% des 0-20 ans de l'Indre-et-Loire et 2,6% des jeunes de l'Indre et du Loiret ■

1. Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir, dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2016 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant								
Nombre de places	75	14	9	28	10	30	166	4 963
Pouponnières à caractère social								
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	869
Foyers de l'enfance								
Nombre de places	93	104	36	137	16	60	430	10 596
Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)								
Nombre de places	0	628	147	597	255	456	2 082	45 470
Structures intermédiaires de placement social								
Nombre de places	0	0	0	8	0	0	8	217
Lieux de vie et d'accueil								
Nombre de places	37	22	0	8	17	5	72	2 635
Village d'enfants								
Nombre de places	0	50	0	98	0	54	202	1 375
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2016 pour 1 000 jeunes de 0-20 ans	3,1 ‰	7,4 ‰	4,2 ‰	6,0 ‰	3,8 ‰	3,5 ‰	4,8 ‰	4,2 ‰

Sources : Panorama statistique 2017 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; DRDJSCS ; Insee, estimation de population au 01/01/2016)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Mesures d'Ase (mesures de placement et actions éducatives) en % des 0-20 ans* au 31.12.2016	2,3 %	2,0 %	2,6 %	1,5 %	2,5 %	2,6 %	ND	1,9 %
Part des mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) dans le total des mesures d'Ase (en %)* au 31.12.2016	54,7 %	52,6 %	43,9 %	52,7 %	45,2 %	29,0 %	ND	50,8 %
Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des actions éducatives (en %)* au 31.12.2016	61,1 %	28,7 %	22,8 %	30,8 %	32,5 %	64,7 %	ND	31,4 %
Part des mesures administratives dans les mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) (en %)* au 31.12.2016	32,4 %	18,3 %	14,0 %	12,7 %	15,6 %	13,1 %	ND	20,3 %
Part des placements directs dans les mesures de placement (en %)* au 31.12.2016	8,3 %	8,4 %	6,9 %	3,1 %	10,3 %	6,2 %	ND	9,0 %

*Sources : Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis) : Drees, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2017

 VALEURS COMMENTÉES

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie :

Densité de population en 2015: (Nombre d'habitants au RP 2015/Superficie en km²)

Taux d'accroissement annuel de la population entre 2010 et 2015: ((Nombre d'habitants au RP 2015/Nombre d'habitants au RP 2010)^(1/5)-1)*100

Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2013: (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2013/Population totale en 2013)*100

Part de la population vivant dans une communes classée en zone de revitalisation rurale en 2015: (Nombre de personnes vivant dans une communes classée en zone de revitalisation rurale au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des moins de 20 ans en 2015: (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des moins de 60 ans en 2015: (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des 20-64 ans en 2015: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des 65 ans ou plus en 2015: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des 75 ans ou plus en 2015: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Indice de vieillissement en 2015: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2015/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2015)*100

Part des ménages selon le type de ménages en 2015: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2015/Nombre de ménages au RP 2015)*100

Part des 25-59 ans en 2015: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des 25-59 ans vivant seuls en 2015: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2015/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2015)*100

Part de familles monoparentales en 2015: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2015/Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2015)*100

Part d'enfant(s) de familles sans actif occupé en 2015: (Nombre d'enfant(s) de familles sans actif occupé au RP 2015/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2015)*100

Emploi, chômage et revenu :

Population active de 15 ans et plus en 2015: (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2015: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2015/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2015) par groupes d'âges décennaux et par sexe*100

Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2015 (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2015/Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2015)*100

Part des emplois salariés fin 2015 (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2015/Nombre total d'emplois au 31.12.2015)*100

Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2015 (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2015/Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2015)*100

Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2015: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2015/Population active ayant un emploi au RP 2015)*100

Part de cadres dans la population active en 2015: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2015/Population active ayant un emploi au RP 2015)*100

Part d'ouvriers dans la population active en 2015: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2015/Population active ayant un emploi au RP 2015)*100

Part d'employés dans la population active en 2015: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2015/Population active ayant un emploi au RP 2015)*100

Part des foyers fiscaux imposés en 2015: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2015/Nombre total de foyers fiscaux en 2015)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2017 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2017 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Densité de dossiers de surendettement en 2017: (Nombre de dossiers de surendettement en 2017/Population de 15 ans et plus)*100

Taux de chômage localisé au 4e trimestre 2017: (Nombre de chômeurs moyen au 4e trimestre 2017/Population active)*100

Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2017: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2017)*100

Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2017: (Nombre de hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2017)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2017: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2017)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2017: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2017)*100

Enseignement, scolarité:

Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)*100

Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves boursiers en lycée/Nombre total d'élèves en lycée)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2017-2018): (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2017-2018): (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2017): Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N/population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N/population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + ... + (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N/population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))*100

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2017) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2017) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2016-2017): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2015-2016): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2015-2016): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2015-2016): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2015: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2015/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2015)*100

Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2015: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2015/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2015)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2015: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2015/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2015)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2015: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2015/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2015)*100

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2014: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2014/Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2014)*100

Personnes handicapés :**Adultes handicapés :**

Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2016:
(Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2016:
(Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.201 :
(Nombre de places en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2016: (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/ Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2015)*100

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2016/ Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Enfance et jeunesse handicapées :

Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2016: (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2017/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2015)*1000

Scolarité des enfants handicapés :

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018): ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)*100))

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100))

Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés avec le trouble x/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés)*100

Personnes âgées :

Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2015: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2015/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2015)*100

Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2015: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au RP 2015/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2015)*100

Indice de grand vieillissement en 2015: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2015/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2015)*100

Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2015: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2015/Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2015)*100

Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2016 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD): (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2016: (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2016: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2016/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2017)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2016: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2016/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2017)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2016: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2016/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2017/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2015)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2017: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2017/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2015)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté:

Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2015: (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2015)

Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2015: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2015)

Taux d'allocataires au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de la Caf ou la MSA au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*100

Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2017: (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2017/Nombre d'habitants au RP 2015)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2015)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires du RSA majoré au 31.12.2017/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2015)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus au 31 décembre 2017 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31 décembre 2017 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2017/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2015)*100

Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2016/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2015)*1000

Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2017): (Nombre de logements sociaux au 01.01.2017/Nombre de résidences principales au RP 2015)*100

Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*1000

Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*1000

Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*1000

Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires d'allocations logement au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*1000

Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2017/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2015)*1000

Adultes et familles en difficulté:

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2016 : (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour 100 personnes en 2016: (Nombre de bénéficiaires de l'ACS en 2016/Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2017 : (Nombre de bénéficiaires de la CMUC au 31.12.2017/Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Protection de l'enfance :

*Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0-20 ans au 31.12.2011: (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)*1000*

*Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2016: (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements au 31.12.2016/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*100*

*Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2016: (Nombre de mesures de placement au 31.12.2016/Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2016)*100*

*Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2016: (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2016/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2016)*100*

*Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'Ase et placements directs) au 31 décembre 2016: (Nombre de mesures administratives au 31.12.2016/Nombre de mesures de placements au 31.12.2016)*100*

*Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2016: (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2016/Nombre de mesures de placements au 31.12.2016)*100*

Autres indicateurs :

*Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2017/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2015)*1000 ■*

A	AAH	Allocation adulte handicapé
	ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
	ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
	ADA	Allocation demandeur d'asile
	AED	Actions éducatives à domicile
	AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
	AEMO	Actions éducatives en milieu ouvert
	ALF	Allocation de logement à caractère familial
	ALS	Allocation de logement à caractère social
	AME	Aide médicale d'État
	APA	Aide personnalisée à l'autonomie
	API	Allocation parent isolé
	APL	Aide personnalisée au logement
	ARS	Agence régionale de santé
	ASE	Aide sociale à l'enfance
	ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
	ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
	ASS	Allocation spécifique de solidarité
	ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
	ATA	Allocation temporaire d'attente

B	BIT	Bureau international du travail
----------	------------	---------------------------------

C	CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
	CAF	Caisse d'allocations familiales
	CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
	CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
	CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
	CMU	Couverture maladie universelle

- CMUC** Couverture maladie universelle complémentaire
- CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie
- CPGE** Classe préparatoire aux grandes écoles
- CPH** Centre provisoire d'hébergement

-
- D**
- DARES** Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
 - DEFM** Demandeur d'emploi en fin de mois
 - DGI** Direction générale des impôts
 - DIRPJJ** Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
 - DIRECCTE** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
 - DNB** Diplôme national du brevet
 - DREAL** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 - DREES** Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
 - DRDJSCS** Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

-
- E**
- EHPAD** Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - EPLS** Enquête sur le parc locatif social
 - ESAT** Entreprise de service d'aide par le travail

-
- F**
- FAM** Foyer d'accueil médicalisé
 - FINESS** Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
 - FJT** Foyer de jeunes travailleurs
 - FTM** Foyer de travailleurs migrants

-
- I**
- IEM** Institut d'éducation motrice
 - IME** Institut médico-éducatif
 - INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
 - ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

M	MAS	Maison d'accueil spécialisée
	MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
	MECS	Maison d'enfants à caractère social
	MSA	Mutualité sociale agricole
O	ORS	Observatoire régional de la santé
	OSC	Observation sociale du Centre-Val de Loire
P	PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
	PCH	Prestation de compensation du handicap
	PPA	Prime pour l'activité
	PUMA	Protection universelle maladie
Q	QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
R	RMI	Revenu minimum d'insertion
	RP	Recensement de la population
	RSA	Revenu de solidarité active
	RSI	Régime social des indépendants
S	SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
	SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
	SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
	STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
	STS	Section de technicien supérieur
U	USLD	Unité de soins de longue durée
Z	ZRR	Zone de revitalisation rurale

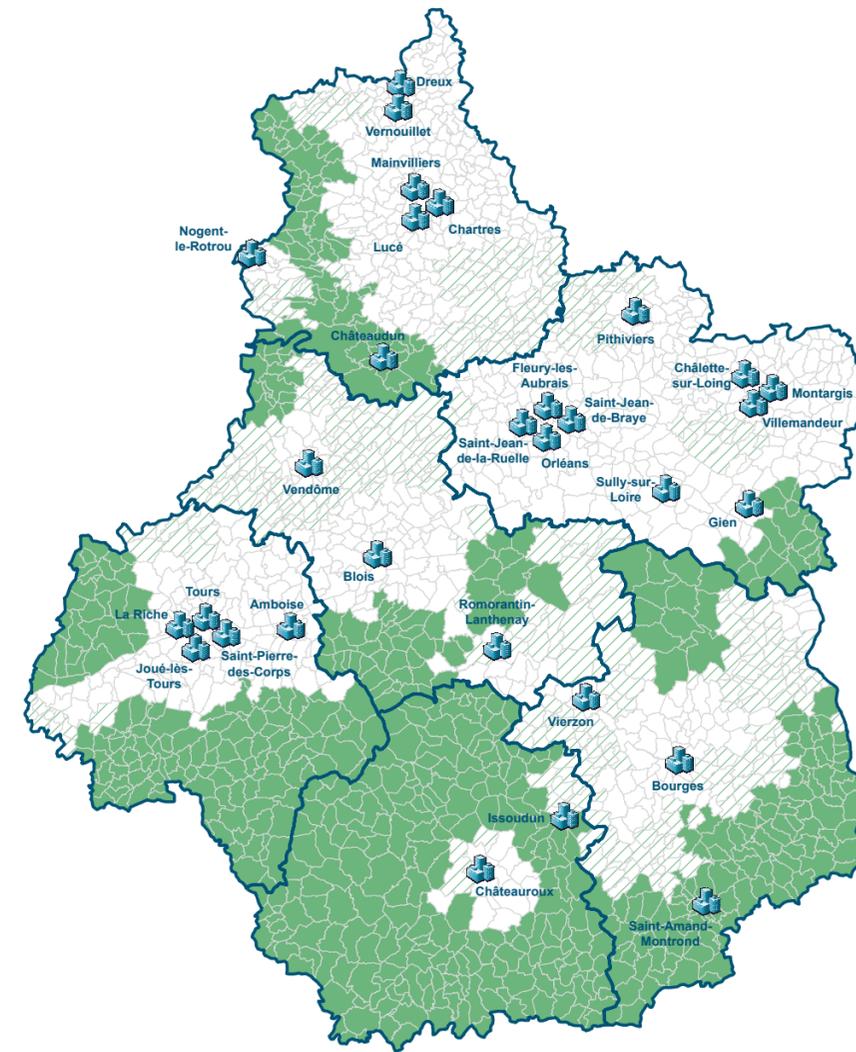


Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage de la plateforme sociale durant l'année 2018.



Communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou ayant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)



- Commune classée en zone de revitalisation rurale (ZRR)
- Commune sortante du dispositif ZRR avec maintien des bénéficiaires du classement
- Commune ayant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville

Sources : Décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville et arrêté du 22 février 2018 constatant le classement des communes en zone de revitalisation rurale

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, 83 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont présents sur le territoire régional, dont 5 EPCI inter-régionaux (CC du Pays de Dreux, CC Interco Normandie Sud Eure, CC Loire, Nièvre et Bertranges, CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et CC du Pays Houdanais) et 2 EPCI inter-départementaux (la CC des Terres du Val de Loire située dans le Loir-et-Cher et le Loiret et la CC du Pays d'Issoudun, qui se situe quant à elle dans les départements du Cher et de l'Indre).

Le Centre-Val de Loire compte parmi les 83 EPCI, 7 communautés d'agglomération et 2 métropoles (Orléans Métropole et Tours Métropole Val de Loire).





Oscard 2018 est disponible sur le site internet de la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret

À cette adresse :

www.centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr

ainsi que sur le site de la plateforme d'observation des données sociales
du Centre-Val de Loire :

www.observationsociale-centre.org

et le site internet de l'Observatoire régional de la santé du Centre-Val de Loire :

www.orscentre.org

Réalisation : ORS Centre-Val de Loire (Franck Géniteau, Céline Leclerc)

Financement : DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret

Création graphique : Atelier J-Ph. Germanaud – Orléans (45)

Impression : Imprimerie Inore Groupe – Varennes-Vauzelles (58) – 11/2018